

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

R A P P O R T D E P R É S E N T A T I O N

2 0 1 7



ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT DU
BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES



<i>Faits marquants</i>	3
<i>Synthèse des principales évolutions de l'exercice</i>	5
<i>Évolution du bilan de l'État</i>	5
<i>Évolution du compte de résultat de l'État</i>	16
<i>Évolution des principaux engagements hors bilan de l'État</i>	24
<i>Articulation entre les résultats de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire</i>	27
<i>Qu'apporte la comptabilité patrimoniale à la gestion publique et au débat budgétaire ?</i>	27
<i>Quelle est la différence entre le solde budgétaire et le résultat patrimonial ?</i>	27
<i>Comment a évolué la différence entre le solde budgétaire et le résultat patrimonial ?</i>	36
<i>Quelle est la différence entre la dette maastrichtienne et la dette de l'État ?</i>	37
<i>Information sectorielle</i>	38
<i>États financiers sectoriels</i>	38
<i>Secteur « Collectivités territoriales »</i>	41
<i>Secteur « Défense »</i>	43
<i>Secteur « Dettes financières »</i>	46
<i>Secteur « Développement durable »</i>	48
<i>Secteur « Éducation et culture »</i>	50
<i>Secteur « Finances »</i>	53
<i>Secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes »</i>	55
<i>Éléments « Non affectés »</i>	58
<i>Le cycle de la gestion des finances publiques</i>	61
<i>Le périmètre des comptes de l'État</i>	63
<i>Les entités relevant du périmètre de l'État</i>	63
<i>Les entités hors périmètre de l'État</i>	63
<i>Lexique</i>	65

Faits marquants

Dans un contexte de reprise économique et du fait de la mise en œuvre par le Gouvernement d'un plan de redressement des finances publiques de grande ampleur, l'exercice 2017 s'est caractérisé par un redressement net de la situation financière de l'État, qui a permis une amélioration tant du solde budgétaire que du résultat patrimonial de l'exercice.

Le **solde budgétaire** de l'exercice 2017 s'établit à **- 67,7 Md€** contre - 69,1 Md€ en 2016 (hors opérations avec le FMI), soit une amélioration de 1,4 Md€ lui permettant d'atteindre son niveau le plus bas depuis 2008. Le déficit public repasse ainsi sous la barre des 3 % du PIB, permettant à la France de respecter ses engagements européens et d'envisager une sortie de la procédure pour déficit excessif à l'été 2018.

Au plan patrimonial, le **résultat comptable de l'État** connaît en 2017 une amélioration encore plus nette : il augmente ainsi de 16,8 Md€ par rapport à celui de 2016 pour s'établir à **- 61,0 Md€**. Cette amélioration résulte d'une hausse des produits régaliens, liée à la croissance, et d'une maîtrise des charges nettes grâce à la mise en œuvre d'une meilleure gestion des finances publiques. Le compte général de l'État illustre également l'amélioration, en 2017, des actifs de l'État après deux années de baisse consécutive, traduisant le dynamisme tant de l'investissement que de la gestion des participations de l'État au bénéfice de secteurs stratégiques et innovants.

Des efforts de gestion des finances publiques de grande ampleur, permettant au déficit public de repasser en dessous de la barre des 3 % du PIB

Si l'amélioration de la conjoncture économique, notamment en fin d'année, a permis aux produits fiscaux de bénéficier d'une embellie qui impacte tant le solde budgétaire que le résultat patrimonial, l'amélioration du déficit public, qui atteint 2,6 % du PIB en 2017, n'a été possible que grâce à la mise en œuvre par le Gouvernement de mesures de redressement de grande ampleur au second semestre de l'année.

La mise en œuvre de ces mesures exceptionnelles sur les dépenses, pour un montant proche de 5 Md€, permettent ainsi au Gouvernement d'établir un budget 2018 sur des bases assainies et à la France d'envisager une sortie de la procédure de déficit excessif à l'été 2018.

L'amélioration du résultat patrimonial de l'État, supérieure à celle du solde budgétaire, s'explique par l'effet conjugué d'une augmentation des produits régaliens nets (+ 11,6 Md€), liée à la reprise de la

croissance, et d'une maîtrise des charges nettes (- 5,2 Md€). L'écart positif entre solde budgétaire et résultat patrimonial s'explique principalement par la prise en compte par le résultat patrimonial d'écritures relatives aux opérations sur les participations financières de l'État, qui comptent également parmi les faits marquants de l'exercice.

Une gestion efficace de la suppression de la contribution additionnelle à l'IS sur les dividendes distribués et de la réforme des garanties au commerce extérieur

Outre le plan de redressement de la dépense, l'amélioration de la gestion publique s'est traduite dans deux faits marquants retracés par le compte général de l'État.

Le Gouvernement a adapté sa législation fiscale pour compenser le coût du remboursement de la contribution additionnelle sur les sociétés de 3 % au titre des montants distribués, à la suite de sa suppression après son invalidation par le Conseil constitutionnel. Le reversement aux entreprises de cette taxe s'est élevé en 2017 à 5,2 Md€. L'impact sur le compte de résultat de l'exercice a été atténué grâce

à la reprise des provisions pour risques enregistrées en 2015 et 2016 pour 5,9 Md€ au titre de l'anticipation de ce contentieux. Par ailleurs, une provision pour charges d'un montant de 4,6 Md€ a été enregistrée en 2017 au titre des reversements à venir. En complément, deux nouvelles contributions assises sur l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises ont été créées de manière transitoire pour couvrir ce remboursement. Le produit correspondant à ces contributions sera comptabilisé à partir de 2018.

Par ailleurs, dans une logique de simplification des démarches et d'amélioration de la compétitivité des entreprises à l'international, l'activité d'assurance à l'export, exercée par la Coface, a été transférée à l'État via la Banque publique d'investissement Assurance Export (BPI AE), filiale de BPI France Investissement. Cette opération complexe s'est traduite par un impact positif de 0,6 Md€ au compte de résultat et dans les comptes de l'État, ainsi que par une amélioration de 3,9 Md€ du déficit budgétaire.

Une mobilisation marquée en faveur du soutien aux entreprises innovantes, de l'emploi et des ménages les plus fragiles

Le compte général de l'État retrace également, parmi les faits marquants de l'exercice 2017, la priorité donnée par le Gouvernement au soutien à l'innovation et à la transformation de l'économie et de la société.

Ainsi, au nombre des faits marquants de l'exercice 2017, le compte général de l'État met en exergue le lancement du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA). Celui-ci est doté en 2017 de 10 Md€, de modalités de gestion optimisées et d'objectifs resserrés favorisant la mobilisation des entreprises. Il priorise le soutien à l'enseignement et à la recherche publique (2,9 Md€), la valorisation de la recherche (3,0 Md€) et la modernisation des entreprises (4,1 Md€) afin de renforcer la compétitivité des entreprises innovantes.

Budgétairement, les PIA 3 n'ont donné lieu à aucun décaissement en 2017. Seuls des engagements hors bilan ont été constatés à hauteur de 5,1 Md€, correspondant aux montants des conventions signées

entre l'État et les organismes gestionnaires des PIA 3. Les premiers décaissements interviendront en 2018.

Le soutien à l'emploi est orienté en 2017 vers les TPE-PME, qui bénéficient de dispositifs d'aide à l'embauche de salariés (TPE - Embauche premier salarié et Embauche PME) à hauteur de 1,6 Md€ en 2017 tandis que 1,5 Md€ sont mobilisés au titre des exonérations de cotisations sociales sur l'emploi à domicile, notamment au bénéfice des personnes fragiles.

Une progression de l'actif de l'État, due en particulier à plusieurs opérations sur ses participations financières, dont la gestion dynamique a permis de renforcer le secteur stratégique de l'énergie

L'année 2017 a été marquée par la mobilisation des participations de l'État pour soutenir la restructuration de la filière nucléaire française, secteur stratégique et d'excellence, essentiel à l'indépendance énergétique de la France.

En augmentant sa participation dans le groupe AREVA à hauteur de 5,5 Md€ et en participant à la recapitalisation d'EDF à hauteur de 3 Md€, l'État a apporté un soutien déterminant au repositionnement stratégique de ces deux groupes, besoins hérités du quinquennat précédent.

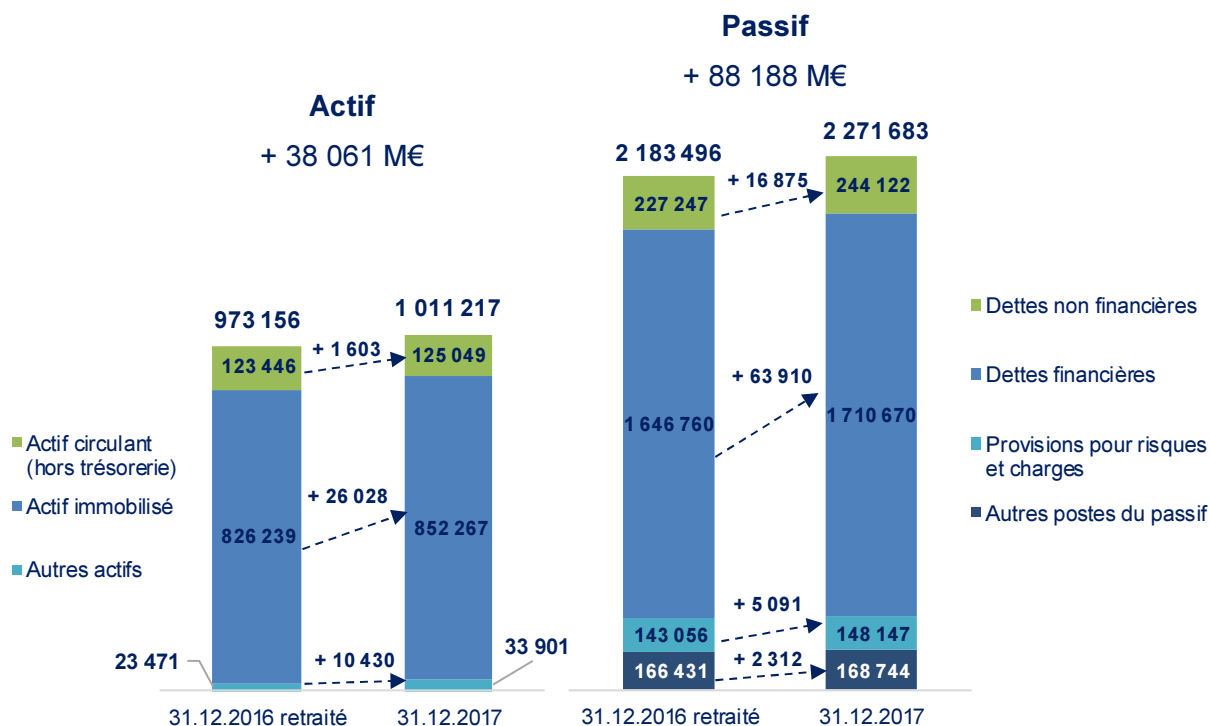
La cession de titres ENGIE et Renault ont également contribué au recentrage de l'État actionnaire sur la participation au financement de l'innovation de rupture et au désendettement de la France.

Au total, ces opérations d'envergure ont impacté positivement l'actif de l'État.

Au bilan, la hausse de l'actif de l'État, de 38,1 Md€ par rapport à 2016, est toutefois inférieure à celle du passif de l'État, qui augmente de 88,2 Md€, principalement du fait de la progression de la dette financière de l'État (+ 63,9 Md€). Il en résulte une dégradation de 50,2 Md€ de la situation nette de l'État, toutefois moindre que celle enregistrée entre 2015 et 2016 (- 79 Md€).

Synthèse des principales évolutions de l'exercice

Évolution du bilan de l'État



L'actif net total progresse en 2017 de 38 061 M€ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 1 011 217 M€.

Cette augmentation est principalement due à la hausse de l'actif immobilisé (+ 26 028 M€) liée :

- d'une part, à l'augmentation de la valeur nette des immobilisations corporelles (+ 14 586 M€, soit plus de 3 %), due notamment à l'effort d'investissement de l'État dans plusieurs domaines prioritaires (Défense, infrastructures routières, Justice) et à des réévaluations des concessions autoroutières et hydrauliques ainsi que des infrastructures routières ;
- d'autre part, à la hausse des immobilisations financières nettes (+ 11 088 M€, soit plus de 3 %), notamment du fait de plusieurs opérations d'envergure concernant les participations financières relatives à des sociétés contrôlées par l'État, notamment la restructuration du groupe AREVA et l'augmentation de capital d'EDF.

Le passif de l'État augmente quant à lui de 88 188 M€.

Il est majoritairement constitué des dettes financières, qui s'établissent à 1 710 670 M€, contre 1 646 760 M€ en 2016, et sont composées, à près de 92 %, de titres négociables à moyen et long terme (OAT). Elles progressent de 63 910 M€ en 2017.

Les autres composants du passif augmentent de 24 278 M€, dont les dettes non financières (+ 16 875 M€), qui progressent notamment en raison d'encaissements significatifs au titre des acomptes d'impôt sur les sociétés (en hausse de 15 %, soit 6 697 M€, par rapport à 2016). Par ailleurs, il convient de noter la hausse des produits constatés d'avance, liée principalement à la progression du stock de primes à l'émission (+ 3 925 M€), ainsi qu'un accroissement des charges à payer résultant du dispositif du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) (+ 3 012 M€). La hausse des provisions pour risques et charges (+ 5 091 M€), résulte quant à elle principalement de la réévaluation de la provision relative au démantèlement et à l'assainissement des installations nucléaires du CEA (+ 2 645 M€).

Principales évolutions de l'actif immobilisé

Catégorie d'actifs immobilisés	31/12/2016		31/12/2017
Immobilisations incorporelles	28 179		28 533
Immobilisations corporelles	461 488	+ 14 586	476 074
Immobilisations financières	336 572	+ 11 088	347 660
Total actif immobilisé	826 239	+ 26 028	852 267

- *Les immobilisations incorporelles*

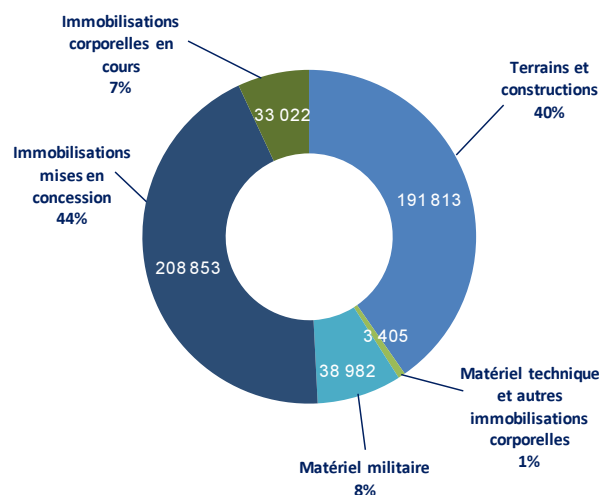
Si les **immobilisations incorporelles** nettes ont augmenté (+ 354 M€) par rapport à 2016, leur proportion au sein de l'actif immobilisé (3 %) reste néanmoins stable. Ces actifs sont composés pour majeure partie de coûts de développement militaires liés à divers équipements tels que le missile M51, l'avion RAFALE, le missile air-sol moyenne portée amélioré (ASMPA), les frégates multi-missions FREMM et les hélicoptères Tigre et NH90.

Hors coûts de développement militaires, les immobilisations incorporelles comprennent la valeur nette du spectre hertzien pour 9 816 M€ correspondant à la valeur actualisée des redevances futures perçues par l'ARCEP au titre de l'attribution des fréquences à des opérateurs en télécommunication (cf. note 6 du CGE 2017).

- *Les immobilisations corporelles*

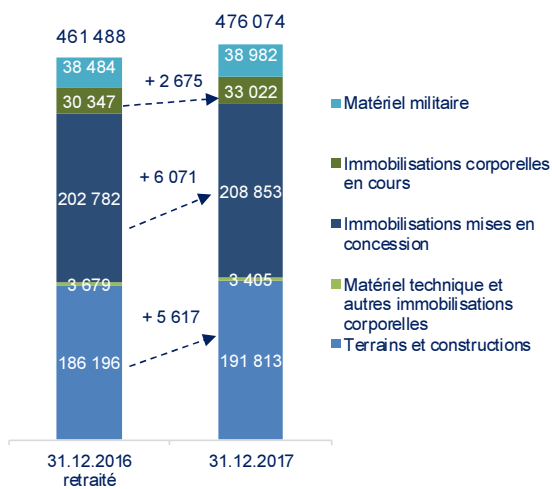
Les **immobilisations corporelles** nettes représentent 47 % de l'actif du bilan de l'État et s'établissent à 476 074 M€ à la clôture de l'exercice 2017.

Le patrimoine de l'État comprend des terrains et constructions pour 191 813 M€, essentiellement composés d'infrastructures routières (67 %), de biens immobiliers abritant des activités administratives, industrielles, ou des logements de fonction (27 %) et de bâtiments spécifiques à l'activité de l'État (4 %), principalement des établissements pénitentiaires.



Les **biens mis en concession** représentent également une part significative du patrimoine de l'État à hauteur de 208 853 M€. Ils comprennent en particulier des autoroutes, des ouvrages hydrauliques, des tunnels et ouvrages d'art, ainsi que des installations ferroviaires et aéroportuaires.

La valeur nette des immobilisations corporelles a augmenté de plus de 3 % par rapport à 2016 (+ 14 586 M€) :



Les principales variations concernent :

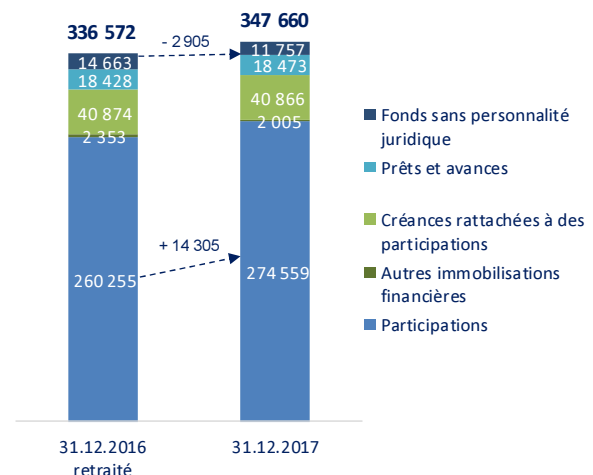
- les **terrains et constructions** (+ 5 617 M€), à la suite de la mise en service de travaux et la livraison de nouvelles constructions en partenariat public-privé (PPP) pour 1 783 M€, notamment le nouveau Palais de Justice de Paris, de la mise en service des travaux et développements, ainsi que de la réévaluation des infrastructures routières résultant de la hausse de la valeur de l'indice des coûts à la construction (+ 3 020 M€), et de mise en service de travaux et la réévaluation d'établissements pénitentiaires (+ 2 604 M€) ;
- les **immobilisations mises en concession** (+ 6 071 M€, soit près de + 3 %) dont l'augmentation s'explique principalement par les réévaluations des actifs intervenues au cours de l'année (hausse de l'indice de réévaluation utilisé), qui ont porté sur les concessions autoroutières (+ 3 706 M€) et les concessions hydrauliques (+ 1 127 M€). La principale évolution, hors réévaluation des actifs, correspond à la mise en service d'un nouveau tronçon autoroutier à Montpellier (A9b) pour un montant de 942 M€ ;
- les **immobilisations corporelles en cours** (+ 2 675 M€, soit + 8,8 %), à la suite de dépenses engagées dans le cadre de

programmes militaires tels que le développement du sous-marin nucléaire Barracuda, de la frégate FREMM, du Rafale, de l'avion de transport A400M, et l'adaptation de sous-marins lanceurs d'engins aux nouvelles générations de missile M51 (cf. note 7 du CGE 2017).

• Les immobilisations financières

Les **immobilisations financières** comprennent principalement les participations de l'État détenues dans 1 787 entités dont 937 entités non contrôlées (notamment des entreprises, des entités internationales comme le Fonds monétaire international ou des entités nationales comme la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les établissements publics de santé). Elles comprennent également des créances rattachées à ces participations et des prêts et avances, notamment à des États étrangers.

Les immobilisations financières s'élèvent en valeur nette à 347 660 M€ au 31 décembre 2017 (contre 336 572 M€ en 2016, soit une hausse de 11 088 M€) et représentent 34 % de l'actif de l'État (cf. note 8 du CGE 2017).



L'évolution des immobilisations financières nettes au cours de l'année 2017 résulte principalement de l'augmentation de la valeur nette des participations de l'État au sein d'entités contrôlées et non contrôlées (+ 14 305 M€). Cette dernière s'explique par les variations suivantes, liées en particulier à la participation de l'État à la refondation de la filière nucléaire française :

- l'augmentation de la valeur d'équivalence du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour 5 721 M€ à la suite notamment du désendettement de l'entreprise et d'un changement de méthode comptable ;
- la participation de l'État à la restructuration du groupe AREVA, s'est traduite par une augmentation du capital de + 2,5 Md€ d'ORANO (ex-NewCo), nouvelle entité du groupe centrée sur le cycle du combustible nucléaire, et la conversion en actions de l'avance actionnaire versée par AREVA SA au premier semestre 2017 (+ 2 Md€) ;
- la souscription de 3 Md€ d'actions EDF dans le cadre d'une opération d'augmentation du capital, ayant permis à l'État de maintenir une participation supérieure à 83 % du capital de la société, ainsi que le paiement en actions des dividendes d'EDF au titre des résultats de l'année 2016 (+ 0,9 Md€) et de l'année 2017 (+ 0,4 Md€) ;

la hausse de l'écart global d'équivalence relatif à des entités contrôlées par l'État (+ 6 199 M€) ; cet écart passant ainsi de

- 12 164 M€ à la clôture 2016 à - 5 965 M€ à fin 2017 ;

- l'engagement de la France vis-à-vis de l'Association internationale de développement (AID) dans le cadre de la 18^{ème} reconstitution triennale des fonds de l'AID afin de soutenir son action (+ 1 039 M€). L'État a par ailleurs octroyé un engagement complémentaire (+ 293 M€) au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) ;
- la diminution des dépréciations de titres relatifs à des participations non contrôlées, résultant principalement de l'appréciation de la valeur boursière des titres ENGIE (+ 1 300 M€) et Air France-KLM (+ 466 M€).

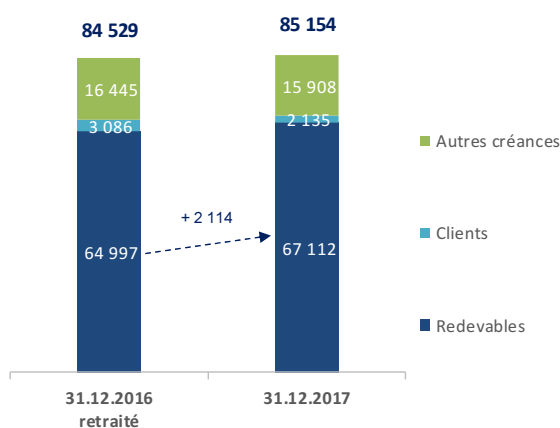
Ces évolutions à la hausse sont néanmoins partiellement compensées par la cession des actions ENGIE, d'une valeur comptable de 3,2 Md€, réalisée dans le cadre du plan de cessions d'actifs annoncé par le Gouvernement en juillet 2017, ainsi que la restitution des actions de la société Alstom (- 1 012 M€), empruntées en 2016 afin d'accompagner le repositionnement stratégique de l'entreprise.

Principales évolutions de l'actif circulant et des autres actifs

Actif circulant et autres actifs	31/12/2016	31/12/2017
Stocks	29 583	29 225
Créances	84 529	85 154
Charges constatées d'avance	9 334	10 669
Sous-total actif circulant	123 446	125 049
Trésorerie	23 248	32 579
Compte de régularisation	224	1 322
Sous-total autres actifs	23 471	33 901
Total actif circulant et autres actifs	146 918	158 950

Évolutions intermédiaires :
 - Sous-total actif circulant : + 1 603
 - Sous-total autres actifs : + 10 430
 - Total actif circulant et autres actifs : + 12 033

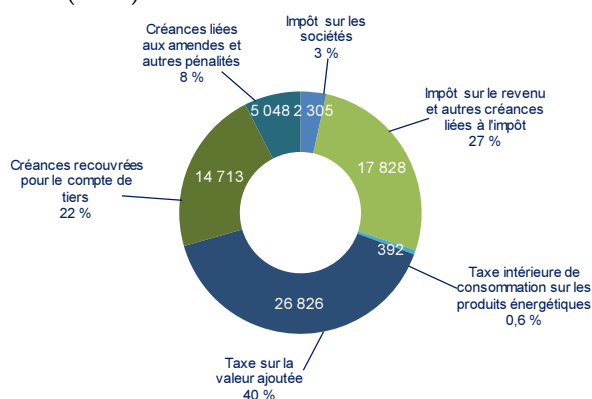
- **Les créances**



Les créances sont principalement constituées de créances sur les redevables (79 %), puis d'autres créances (19 %) et de créances clients (3 %). Elles progressent de 625 M€ par rapport au 31 décembre 2016.

Les créances sur redevables

Les **créances sur redevables** sont majoritairement composées de créances au titre de la TVA (40 %), de l'IR et d'autres impôts recouvrés pour le compte de l'État (27 %).



Les créances font l'objet de dépréciations reposant sur une classification des créances en fonction de leur niveau de risques ou de leur catégorie. Le taux de dépréciation moyen en 2017 progresse légèrement et passe de 33,6 % à 34,3 %. Ces dépréciations de créances d'impôts sont réalisées à partir de statistiques prenant en compte les données réelles de recouvrement obtenues au cours de l'année.

La variation des créances nettes sur les redevables (+ 2 114 M€) provient principalement **des créances recouvrées pour le compte de tiers** (+ 1 939 M€). Ces

dernières sont majoritairement constituées de produits à recevoir au titre de diverses taxes et impositions recouvrées par l'État puis reversées à d'autres organismes (principalement les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale). Des charges à payer de montant équivalent sont enregistrées en dettes non financières.

Les créances recouvrées pour le compte de tiers progressent en raison de la hausse de 1,5 Md€ des créances d'autres impôts et taxes affectés. A noter que l'entrée en vigueur en 2017 d'une taxe exceptionnelle sur les véhicules de sociétés, dont les revenus sont intégralement reversés à la Sécurité sociale, a généré un produit à recevoir de 769 M€.

Les créances recouvrées pour le compte de l'État sont quant à elles principalement constituées de créances au titre de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres créances liées à l'impôt.

Les créances recouvrées pour le compte de l'État sont stables par rapport à 2016, malgré une variation substantielle des créances brutes liées à l'impôt sur le revenu (+ 1 401 M€, soit + 9 %) et à la TVA (+ 529 M€). Néanmoins, les dépréciations liées à ces créances augmentent de 1 018 M€.

Les créances clients

Les **créances clients nettes** ont diminué de 951 M€ au cours de l'année 2017. Cette évolution est liée à la baisse de 672 M€ du produit à recevoir relatif à la part fixe des redevances dues par les opérateurs au titre de l'utilisation des fréquences de la bande 700 MHz, étant précisé que la dernière échéance est prévue pour l'année 2018.

Les autres créances

Les **autres créances nettes** (15 908 M€, en baisse de 3,3 % par rapport à 2016) concernent pour l'essentiel des créances sur les organismes intermédiaires gérant les fonds relatifs aux investissements d'avenir pour 4 308 M€, en diminution de 941 M€ par rapport à 2016. Cette évolution correspond d'une part à des décaissements, sous forme de subventions à destination des bénéficiaires finaux des fonds d'investissement d'avenir (- 1,5 Md€) et d'autre part à la perception par l'Agence nationale de la recherche (ANR) d'intérêts bancaires sur les dotations non consommables (+ 0,5 Md€).

- *Les stocks*

Les **stocks** de l'État correspondent pour la quasi-totalité à des stocks militaires. Outre les flux de gestion courante la diminution du montant de ces actifs (- 358 M€) résulte, de la comptabilisation des écarts d'inventaire physique et de la sortie des pièces de rechanges des Mirage F1 retirés du service et dont une partie de la flotte a été cédée (cf. note 9 du CGE).

- *La trésorerie*

L'accroissement du niveau de la **trésorerie active** à la clôture 2017 est principalement dû à la progression des fonds bancaires et fonds en caisse (+ 8 601 M€). Par ailleurs, cette évolution s'accompagne de la hausse des placements sur le marché interbancaire de + 1 500 M€. Ces placements prennent la forme de prêts de très courte durée visant à optimiser la gestion de la trésorerie.

A l'inverse, les valeurs mobilières de placement ont diminué et s'établissent à 2 549 M€ à fin 2017, contre 4 137 M€ au 31 décembre 2016. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de l'encours (- 1 565 M€) des billets de trésorerie ACOSS souscrits (cf. note 15 du CGE).

- *Les charges constatées d'avance*

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 10 669 M€ à la clôture de l'exercice 2017, en hausse de 1 335 M€. Elles sont essentiellement composées de décotes à l'émission sur les OAT et les BTAN à hauteur de 9 471 M€, en augmentation par rapport à fin décembre 2016 (+ 172 M€).

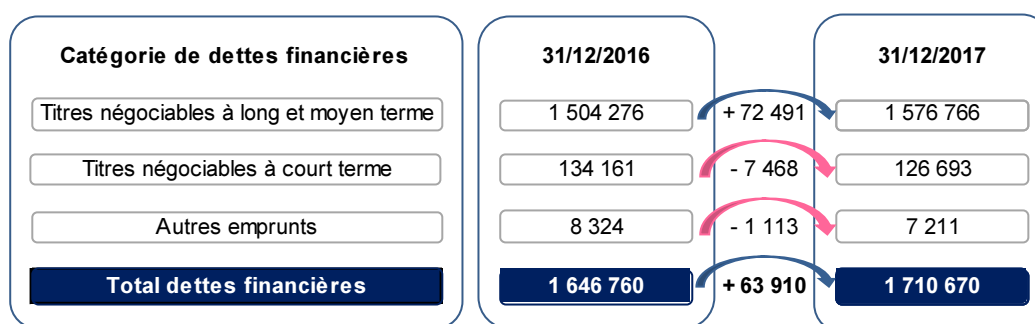
L'augmentation des charges constatées d'avance résulte pour l'essentiel de la comptabilisation en 2017 de charges constatées d'avance au titre de la contribution de la France au budget de l'Union européenne à hauteur de 1 183 M€.

- *Les comptes de régularisation à l'actif*

Les **comptes de régularisation à l'actif** (1 322 M€) comprennent des comptes d'ajustement sur les emprunts en monnaies étrangères et instruments financiers à terme.

L'évolution à la hausse des comptes de régularisation à l'actif (+ 1 099 M€) correspond à la réévaluation de l'écart de change entre l'euro et les droits de tirage spéciaux, dans lesquels est exprimée la quote-part française au Fonds monétaire international (FMI) (+ 1 212 M€).

Principales évolutions des dettes financières au passif de l'État



Les **dettes financières** constituent la principale composante du passif de l'État (1 710 670 M€, soit 75 % du passif). Elles progressent de près de 3,9 % (+ 63 910 M€) entre 2017 et 2016.

- *Les titres négociables à court terme*

Les **titres négociables à court terme** se composent de bons du Trésor à taux fixe (BTF). En 2017, 326 122 M€ de titres ont été émis, sous forme d'adjudications, et 333 574 M€ de titres ont été amortis ou rachetés.

S'agissant des conditions de financement, les taux des BTF demeurent à un niveau historiquement bas : le taux d'intérêt moyen pondéré des émissions, déjà négatif en 2016 (- 0,53 %), atteint - 0,62 % en 2017.

La part de la dette négociable à court terme dans l'encours total des dettes financières est relativement stable et atteint 7 % (contre 8 % en 2016 et plus de 10 % en 2015). Sa diminution de 7 468 M€, soit - 5,6 %, par rapport à 2016 s'explique par un volume d'adjudications de BTF au cours de l'exercice inférieur à leur amortissement.

- *Les titres négociables à long et moyen terme*

Les **titres négociables à long et moyen terme** sont constitués d'obligations assimilables du Trésor (OAT), emprunts dont la maturité est comprise entre 2 et 50 ans. Les dernières lignes de bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), précédent instrument d'endettement à maturité de moyen terme de 2 à 5 ans, ont été amorties au cours de l'exercice 2017 pour un montant total de 35 500 M€. Depuis l'exercice 2013, les nouveaux titres de référence à moyen terme sont exclusivement émis sous la forme d'OAT.

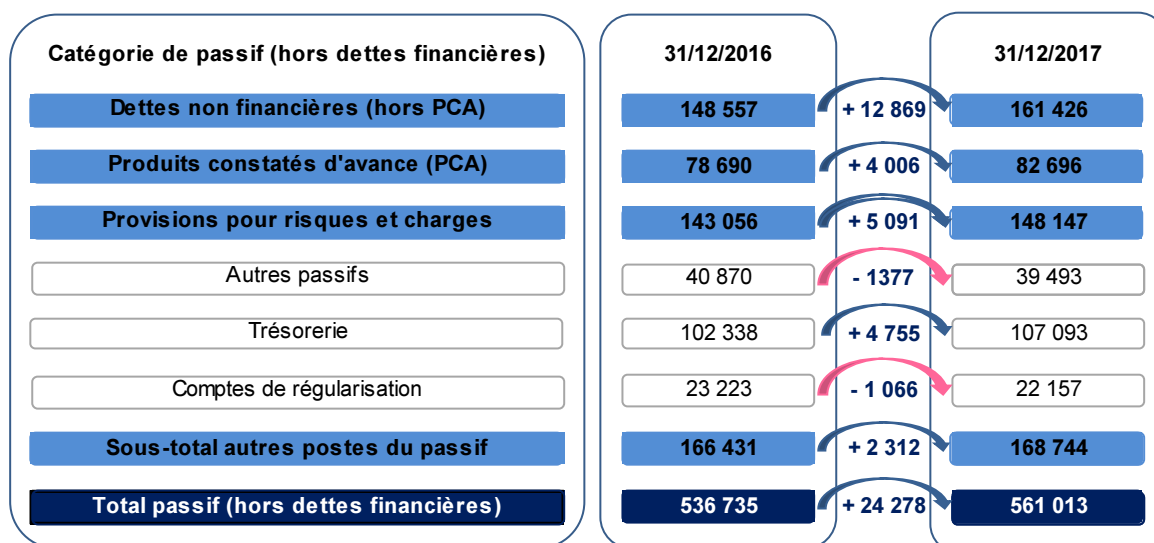
La dette négociable à long et moyen terme a augmenté de 72 491 M€ (+ 4,8 %), permettant de couvrir le besoin de financement de l'année par un endettement à moyen-long terme, plus favorable dans un contexte d'anticipation d'une remontée des taux de marché.

Comme en 2016, les titres de dette de l'État ont continué de bénéficier en 2017 d'une demande soutenue de la part des investisseurs, en raison notamment de leur liquidité sur les marchés et de la confiance attachée à la signature de l'État français. Dans ce contexte de confiance préservée et de demande soutenue, les conditions de financement sont restées très avantageuses pour la France en 2017 : le taux moyen pondéré pour les émissions à long et moyen terme à taux fixe s'établit à 0,65 % en moyenne sur l'année contre 0,37 % en moyenne en 2016 (cf. note 11 du CGE).

- *Les autres emprunts*

Les **autres emprunts** diminuent (- 1 113 M€) par rapport à 2016. Cette variation s'explique par la restitution des titres de la société Alstom à la société Bouygues conformément au contrat de prêt d'action signé avec cette dernière en 2016 (- 1 147 M€).

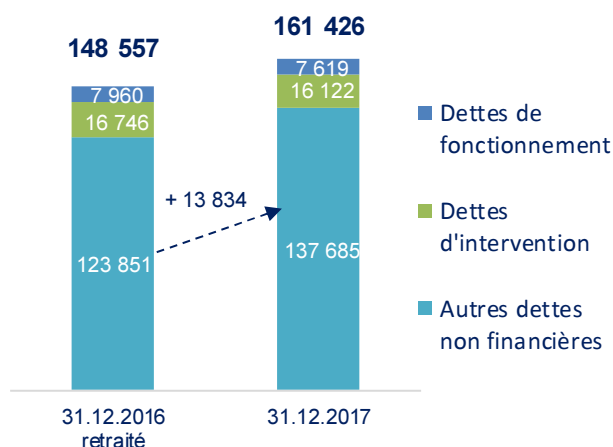
Principales évolutions des passifs (hors dettes financières)



Le total des **passifs (hors dettes financières)** a augmenté de 4,5 % par rapport au 31 décembre 2016 (+ 24 278 M€). Les principales évolutions portent sur

les dettes non financières (+ 12 869 M€, + 8,7 %), les provisions pour risques et charges (+ 5 091 M€, + 3,6 %) et la trésorerie (+ 4 755 M€, + 4,6 %).

- *Les dettes non financières (hors produits constatés d'avance)*



Les **dettes non financières (hors produits constatés d'avance)** sont constituées :

- des dettes de fonctionnement : 7 619 M€, dont 4 216 M€ de charges à payer (cf. infra) ;
- des dettes d'intervention : 16 122 M€, dont 8 332 M€ de charges à payer (cf. infra) ;
- des autres dettes non financières : 137 685 M€, dont 52 233 M€ de charges à payer (cf. infra).

Les dettes de fonctionnement

Les **dettes de fonctionnement** sont principalement constituées de dettes envers les fournisseurs (3 372 M€, soit 44 % des dettes de fonctionnement). Les dettes de fonctionnement à fin 2017 sont à un niveau stable par rapport à la clôture 2016.

Les dettes d'intervention

Les **dettes relatives aux transferts aux entreprises** sont principalement constituées de la dette de l'État vis-à-vis de la société EDF (4,4 Md€) au titre du déficit de compensation des charges de service public de l'électricité accumulé par le mécanisme de la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Cette dette, inscrite au passif de l'État en 2015, a fait l'objet d'un remboursement partiel en 2017 (- 1,2 Md€).

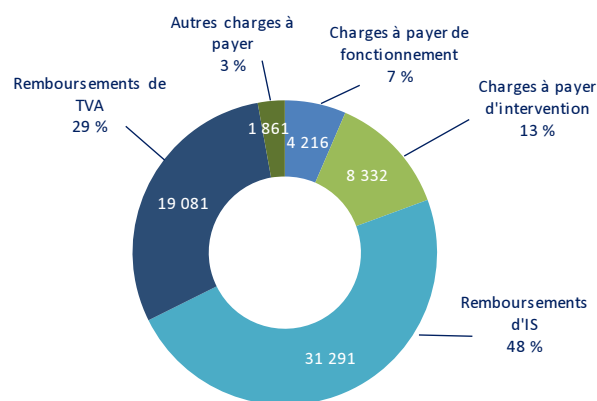
Les autres dettes non financières

Les **autres dettes non financières** sont principalement composées de dettes relatives aux impôts et taxes, au premier rang desquelles se

trouvent les acomptes d'impôt sur les sociétés (51 173 M€, en hausse de 15 %, soit 6 697 M€, par rapport à 2016). Ces acomptes correspondent au montant des acomptes versés par les entreprises en 2017, calculés sur le montant de leur impôt au titre des résultats 2016. Leur hausse s'explique notamment par la création des acomptes relatifs à la contribution exceptionnelle ainsi que l'introduction de la contribution additionnelle. Par ailleurs, les dettes non financières comportent les dettes relatives aux recouvrements et produits à verser à divers bénéficiaires (14 692 M€ à la clôture 2017, en hausse de 11 % par rapport à 2016) au titre essentiellement d'impôts directs locaux ou de droits à la consommation sur les tabacs.

L'évolution des dettes non financières provient par ailleurs de celle des charges à payer relatives aux produits régaliens (voir infra).

Les charges à payer



Les **charges à payer** représentent 40 % de l'ensemble des dettes non financières hors produits constatés d'avance (64 780 M€). Elles ont augmenté de près de 6 % (+ 3 668 M€) et concernent pour l'essentiel des charges à payer relatives à l'IS (48 %) et à la TVA (29 %).

Les charges à payer relatives à des remboursements d'IS (31 291 M€) concernent principalement les dispositifs suivants : le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le crédit d'impôt recherche (CIR), le report en arrière des déficits et le prêt à taux zéro. L'évolution à la hausse de ces charges à payer (+ 3 269 M€) découle en majeure partie du CICE, dispositif à présent pleinement monté en charge.

Les charges à payer relatives à la TVA (19 081 M€) sont composées des crédits de TVA du mois de décembre, calculés en recensant d'une part les demandes de remboursement des contribuables au 31 décembre 2017 et d'autre part les déclarations de TVA déposées au titre de décembre 2017 et faisant apparaître un crédit de TVA. Elles progressent de près de 6 % (+ 1 066 M€) par rapport à 2016.

S'agissant d'obligations fiscales relatives à des produits régaliens, il est à noter que ces charges à payer ne constituent pas des restes à payer dans la comptabilité budgétaire de l'État. Elles recouvrent néanmoins des dépenses dont le service fait est rattaché à l'exercice 2017, et dont la mise en paiement n'interviendra que postérieurement au 31 décembre 2017.

En revanche, il est à noter que les charges à payer d'intervention (8 332 M€) ont diminué de 396 M€ par rapport à 2016, cette baisse portant tant sur les charges à payer relatives aux transferts aux ménages (- 496 M€) que sur celles relatives aux entreprises (- 157 M€).

- *Les produits constatés d'avance*

Les **produits constatés d'avance** sont composés, pour l'essentiel, de primes à l'émission sur OAT et BTAN (69 519 M€). La hausse du stock de primes à l'émission (+ 3 925 M€) résulte de primes à l'émission encaissées en 2017 (12 092 M€) supérieures à l'« étalement » du stock de primes constaté au 31 décembre 2017 (8 166 M€).

- *Les provisions pour risques et charges*

Les **provisions pour risques et charges** ont augmenté de 5 091 M€ (+ 3,6 %) au cours de l'année 2017. Elles sont principalement composées :

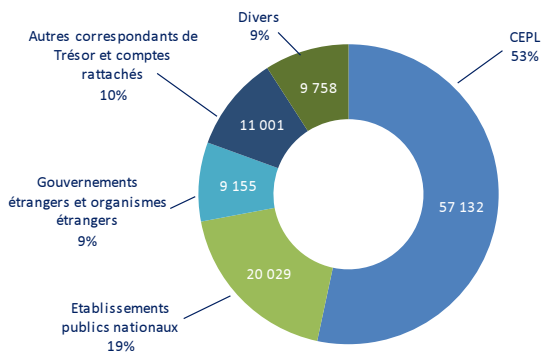
- des **provisions pour transferts** pour 83 636 M€, en baisse de 2 933 M€ (- 3 %) par rapport à 2016. Ces provisions pour transfert concernent les dispositifs d'interventions gérés directement par l'État ou par l'intermédiaire d'organismes chargés de verser des fonds aux destinataires finaux. La diminution des provisions pour transferts provient principalement de la suppression de la participation de l'État aux majorations

de rentes viagères à compter du 31 décembre 2017, ayant conduit à une diminution de la provision correspondante pour l'intégralité de sa valeur à la clôture 2016 (1 816 M€) ;

- des **provisions pour litiges** pour 24 463 M€, en baisse de 613 M€ (2 %) sur l'année 2017. L'année 2017 été marquée par la comptabilisation d'un nouveau contentieux de série à hauteur de 1 250 M€ et par la reprise de provisions relatives à deux autres contentieux de série requalifiés en provision pour charges liés à l'impôt (cf. infra) ;
- des **provisions pour remises en état** à hauteur de 21 158 M€, en hausse de 3 155 M€ (18 %) par rapport à 2016. La hausse de ces provisions correspond principalement à la réévaluation de la part financée par l'État des obligations de fin de cycle – démantèlement et assainissement des installations nucléaires – découlant de l'activité du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) (+ 2 645 M€) ;
- des **provisions pour charges de personnel** pour 9 972 M€, en hausse de 393 M€ par rapport à 2016. Parmi ces provisions figurent des provisions au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI), des plans d'accompagnement et de restructurations (PAR), ainsi que des aides à la reconversion en faveur de personnel civil et militaire du ministère chargé de la défense ;
- des **provisions pour charges liées à l'impôt** pour 5 749 M€ (en hausse de 4 452 M€ par rapport à 2016). L'évolution de ces provisions résulte de la requalification en provision pour charges de deux contentieux de série après décisions du Conseil Constitutionnel invalidant des dispositifs fiscaux (cf. supra).

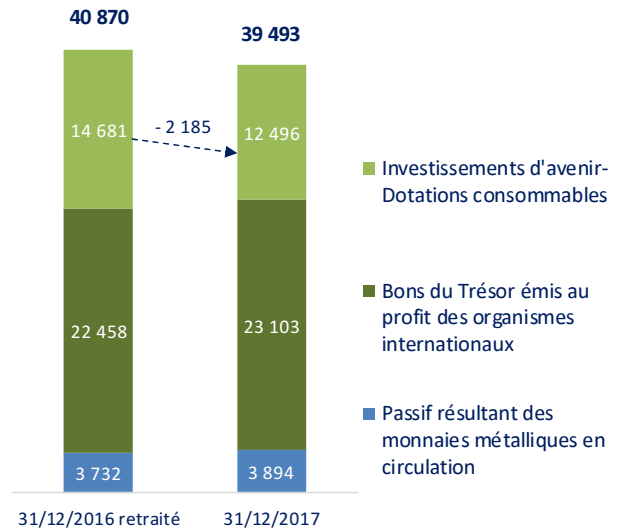
- *Les autres postes du passif*

L'évolution des **autres postes du passif** (+ 2 312 M€, soit + 1,4 %) s'explique en premier lieu par l'augmentation de plus de 4,6 % de la trésorerie passive (+ 4 755 M€) relative aux dépôts des correspondants du Trésor et assimilés et qui se répartit ainsi :



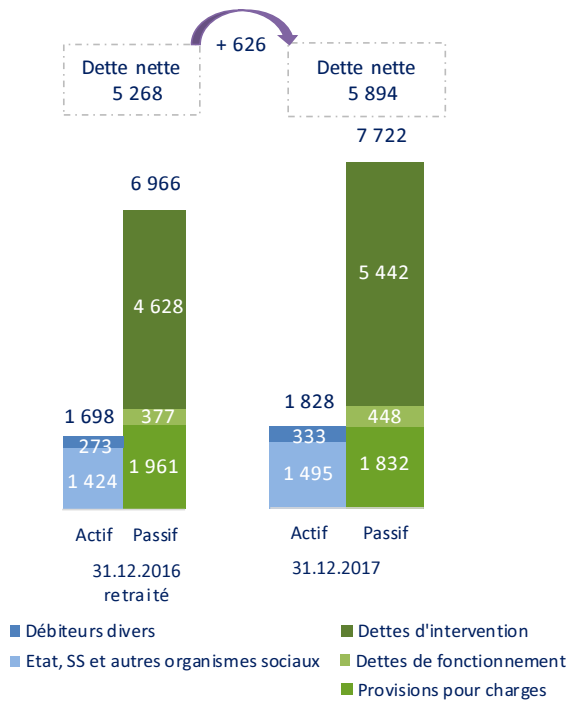
Cette augmentation de la trésorerie passive résulte des effets conjoints de la hausse des dépôts des correspondants du Trésor : collectivités et établissement publics locaux (+ 4,1 Md€), banques centrales des États d'Afrique centrale (BCEAC) et d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (+ 3 Md€), établissements publics nationaux (+ 1,9 Md€) et de la diminution des dépôts des autres correspondants du Trésor et comptes rattachés (- 4,5 Md€) à la suite du reversement à l'État du solde du compte de la Coface au Trésor dans le cadre du transfert de la gestion des garanties publiques à l'exportation à Bpifrance Assurance Export.

La hausse de la trésorerie passive est néanmoins compensée par la diminution des autres passifs, qui se répartissent comme suit :



Cette diminution est due en majeure partie à la baisse de 2 185 M€ des dotations consommables dans le cadre des projets d'investissements d'avenir (PIA), constatant leur utilisation. Cette diminution est partiellement compensée par l'augmentation des **bons du Trésor émis au profit des organismes internationaux** correspondant notamment à la souscription par le FMI de bons du Trésor à la suite de remboursements de prêts effectués à des pays membres sur la quote-part française (essentiellement Irlande, Portugal et Grèce).

- **La dette nette de l'État à l'égard des organismes de Sécurité sociale**

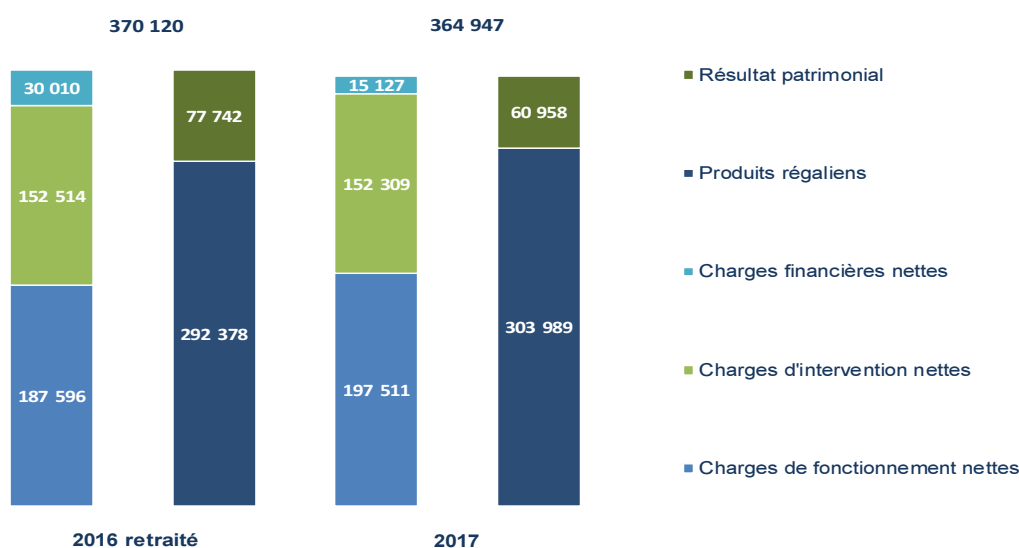


La **dette nette de l'État à l'égard des organismes de Sécurité sociale** s'élève à 5 894 M€ à fin 2017, en hausse de 626 M€ par rapport à 2016. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des dettes anciennes d'intervention (+ 416 M€) au bénéfice des ménages, dont une hausse de 223 M€ au titre de la prime d'activité 2016.

La dette nette de l'État à l'égard des organismes de Sécurité sociale est principalement composée de dettes d'intervention, notamment de charges à payer. Ces dernières correspondent à des prestations, ou des exonérations de cotisations, telles que les allocations aux adultes handicapés (AAH), les aides au logement, le revenu de solidarité active, ou les contrats d'apprentissage. Le financement de ces dispositifs fait l'objet de transferts entre l'État et divers organismes sociaux chargés de les liquider, comme l'ACOSS, la CNAVTS, la CNAF ou la CNAMTS pour le régime général. Les créances et les dettes constatées en fin d'année reflètent les excédents et les insuffisances de financement constatées par rapport aux prestations liquidées au cours de l'exercice, ou en instance de liquidation à la clôture de l'exercice.

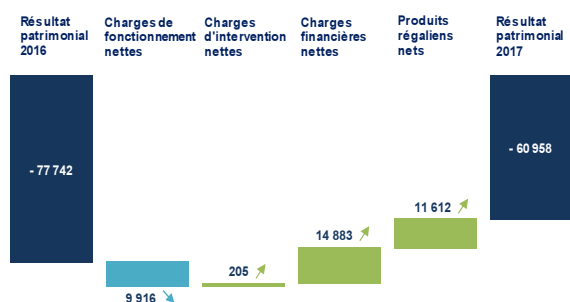
Le recensement des actifs et passifs de l'État envers les organismes de Sécurité sociale est mené auprès de 23 organismes sociaux relevant soit du régime général, soit de régimes spéciaux. Le régime général est le plus important et représente 85 % des dettes et 66 % des créances de l'État à l'égard de ces organismes.

Évolution du compte de résultat de l'État



Le résultat patrimonial 2017 s'établit à - 60 958 M€ contre - 77 742 M€ en 2016, soit une nette amélioration de 22 % (+ 16 784 M€).

Cette amélioration du résultat patrimonial résulte d'une activité de l'année 2017 caractérisée par une croissance des produits régaliens nets de 11 612 M€ et une maîtrise des charges nettes, qui s'établissent en repli de 5 172 M€.



Le résultat patrimonial bénéficie en effet tout d'abord d'une importante progression des **produits régaliens nets** (+ 11 612 M€) sous l'effet conjugué d'une hausse des produits fiscaux nets (+ 6 959 M€) et d'une baisse des prélèvements sur recettes servant à alimenter le budget de l'Union européenne (- 4 066 M€). Les produits fiscaux nets bénéficient du dynamisme de la consommation et de l'investissement au cours de l'année 2017. Les

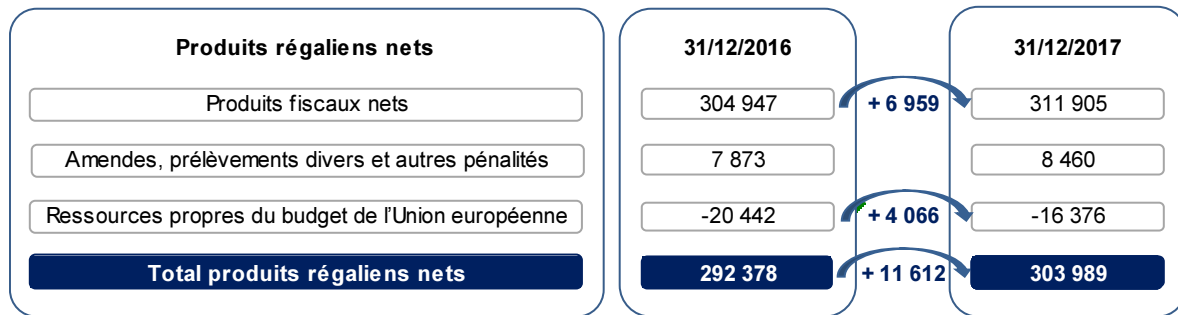
produits de la TVA augmentent ainsi de près de 5 % (6 597 M€). Les prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne diminuent en raison de la sous-exécution du budget de l'Union européenne, entraînant ainsi un besoin en ressources propres plus limité.

Cette évolution s'explique également par la baisse des **charges financières nettes** (- 14 883 M€), qui résulte de (i) la baisse des **dotations nettes de reprises** (- 10 591 M€), conséquence principalement de l'augmentation de l'écart global d'équivalence relatif à des entités contrôlées par l'État, ainsi que de (ii) la progression des **produits des immobilisations financières** liée aux cessions de titres de la société ENGIE (+ 2,7 Md€) et de la société Renault (+ 1,2 Md€) et au produit des dividendes.

Les charges d'intervention nettes affichent également une bonne maîtrise (- 205 M€) tout en faisant l'objet d'un ciblage des charges sur les priorités du Gouvernement, en particulier le soutien de l'innovation, des entreprises et des ménages les plus fragiles.

A l'inverse, les **charges de fonctionnement nettes** ont augmenté en 2017 (+ 9 916 M€), principalement en raison de la hausse des charges de personnel de 3 519 M€, notamment à la suite du relèvement du point d'indice ayant pris effet au 1^{er} février 2017.

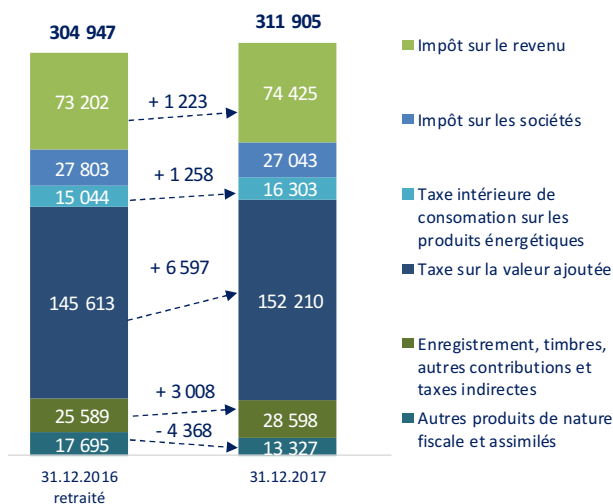
Principales évolutions des produits régaliens nets



Les produits régaliens nets s'établissent à 303 989 M€. Ils sont en hausse de 11 612 M€ par rapport à 2016 (soit + 4 %).

- **Les produits fiscaux nets**

Les produits fiscaux nets s'élèvent à 311 905 M€ à la clôture de l'exercice, en progression de 2 % (6 959 M€) par rapport à 2016. Toutes les catégories de produits fiscaux sont en progression, à l'exception de l'impôt sur les sociétés (- 760 M€) et du poste « Autres produits de nature fiscale et assimilés » (- 4 368 M€).



La TVA

Le produit net de TVA au titre de l'année 2017 représente 152 210 M€, soit près de 49 % des produits fiscaux nets. Le produit net de TVA a augmenté par rapport à l'année 2016 (+ 6 597 M€, soit 4,5 %), sous l'impulsion du dynamisme de la consommation des ménages et de l'investissement.

L'impôt sur le revenu (IR)

Le produit net de l'IR représente la deuxième source de revenus fiscaux de l'État après le produit de TVA, soit près d'un quart (24 %) des produits fiscaux nets. Le produit net de l'impôt sur le revenu augmente par rapport à 2016 (+1 223 M€, soit + 1,7 %), bénéficiant du dynamisme des revenus constatés en 2016.

L'impôt sur les sociétés (IS)

Le produit net d'IS baisse de 2,7 % par rapport à 2016. En effet, si le produit brut de l'IS a augmenté de 1 715 M€, suite à la hausse du bénéfice fiscal des entreprises en 2016, les remboursements et dégrèvements aux entreprises ainsi que les crédits d'impôt imputés et reportés sur l'impôt sur les sociétés, effectués principalement au titre du crédit impôt recherche (CIR) et du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), ont progressé plus rapidement.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

La hausse du produit net de TICPE (+ 1 258 M€, soit 8,4 %) résulte de la montée en charge de la contribution climat-énergie dite « composante carbone » dans la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, entrée en vigueur le 1er avril 2015. La TICPE a connu une hausse de son montant en 2016, puis en 2017, en raison de la revalorisation de la valeur de la tonne de carbone, qui s'élève à 30,5 € par tonne de CO₂ en 2017, contre 22 € en 2016 et 14,5 € en 2015.

Les produits d'enregistrement, de timbre et autres contributions et taxes indirectes

Les produits nets d'enregistrement, de timbre et autres contributions et taxes indirectes ont augmenté de 3 008 M€ par rapport à ceux constatés au cours de

l'année 2016. Cette hausse des produits résulte principalement d'une hausse du produit des droits de mutation à titre gratuit (+ 1 774 M€) en partie due à un dynamisme des bases d'imposition. Cette évolution s'est accompagnée d'une hausse du produit brut taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) à hauteur de 0,6 Md€ et de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) à hauteur de 0,5 Md€.

Les autres produits de nature fiscale et assimilés

La diminution de près d'un quart du montant des autres produits nets de nature fiscale et assimilés (- 4 368 M€) est essentiellement due au remboursement par l'État aux entreprises des sommes encaissées au titre de la contribution additionnelle sur les dividendes distribués (4 708 M€), à la suite de l'abrogation de cette contribution en 2017 en conséquence de la décision du Conseil constitutionnel.

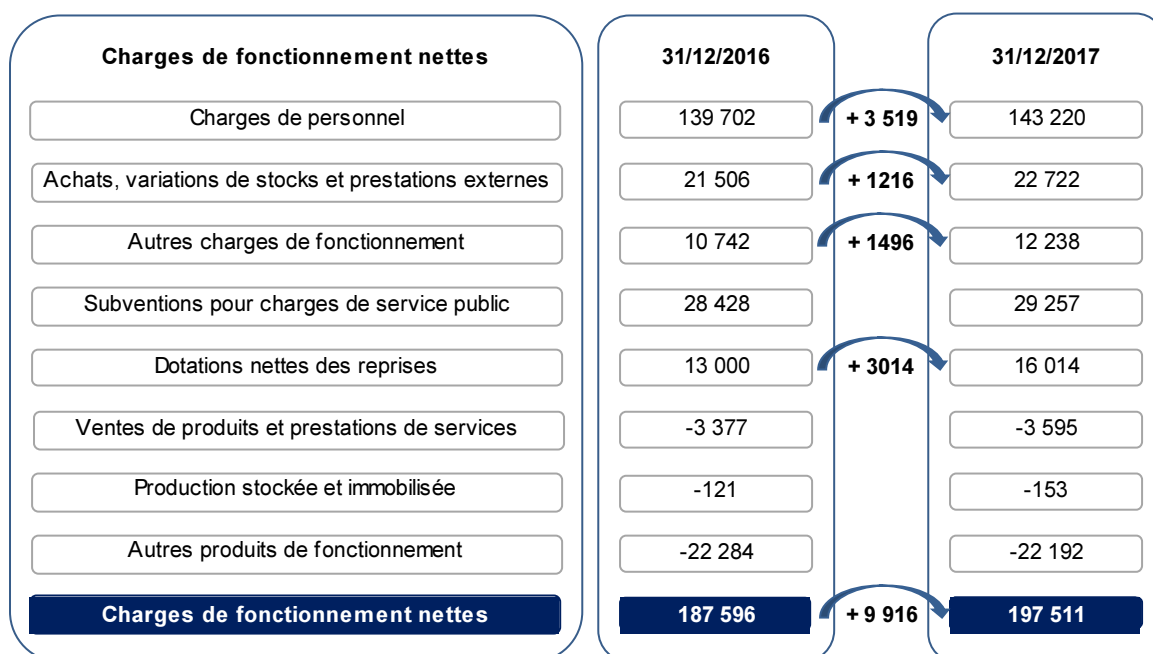
- *Les amendes, prélèvements divers et autres pénalités*

Les produits relatifs aux amendes, prélèvements divers et autres pénalités ont augmenté de 587 M€ par rapport à l'année 2016. Cette variation résulte notamment d'un produit résultant de la mise en œuvre de la procédure de convention judiciaire d'intérêt public créée par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

- *Les ressources propres du budget de l'Union européenne*

Le montant des ressources propres du budget de l'Union européenne reversées par l'État (sur la base du revenu national brut et de la taxe sur la valeur ajoutée) a diminué de 4 066 M€ en 2017. Cette variation s'explique par un moindre appel de fonds de l'Union européenne en 2017, principalement au titre de la ressource propre basée sur le revenu national brut (- 3 768 M€), en conséquence d'une importante sous-exécution du budget européen en 2016 et en 2017.

Principales évolutions des charges de fonctionnement nettes



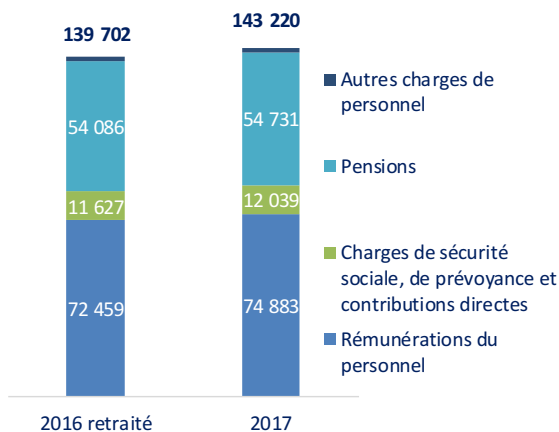
Les **charges de fonctionnement nettes** (charges de fonctionnement diminuées des produits de

fonctionnement) de l'État s'élèvent à 197 511 M€ en 2017, soit une hausse de 9 916 M€ par rapport à 2016.

Ces charges de fonctionnement nettes sont constituées, hors dotations et reprises :

- de **charges de personnel** à hauteur de 143 220 M€, en hausse de 3 519 M€ par rapport à 2016 (+ 2,5%) ;
- **d'achats, de variations de stocks et prestations externes** à hauteur de 22 722 M€, en hausse de 1 216 M€ par rapport à 2016 ;
- **d'autres charges de fonctionnement** pour 12 238 M€, en hausse de 14 % par rapport à 2016. Elles concernent pour l'essentiel des admissions en non-valeur, décisions gracieuses et apurement des débits ainsi que des intérêts moratoires ;
- de **subventions pour charges de service public** pour 29 257 M€ (en hausse de 829 M€ par rapport à 2016), versées par l'État aux opérateurs accomplissant une mission de service public ;
- de **produits de fonctionnement** pour 25 940 M€, composés principalement de cotisations au titre des régimes de retraite pour 15 070 M€, stables par rapport à l'année 2016, et de produits de fonctionnement divers à hauteur de 7 122 M€, en diminution de 536 M€ par rapport à 2016.

- **Les charges de personnel**



Les **charges de personnel** sont essentiellement composées des rémunérations du personnel

(74 883 M€, soit 52 % des charges de personnel) et des pensions (54 731 M€, soit 38 % des charges de personnel). La progression des charges de personnel par rapport à 2016 (+ 2,5 %) est principalement due au relèvement du point d'indice ayant pris effet au 1^{er} février 2017 ainsi qu'à l'application au 1^{er} janvier 2017 du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) affectant à la hausse les traitements indiciaires des fonctionnaires.

- **Achats, variations de stocks et prestations externes**

Les achats, variations de stocks et prestations externes, évoluent principalement sous l'effet des variations de stocks intervenues au cours de l'année 2017, tels que l'accroissement du niveau de stock de matières et de fournitures consommables (+ 524 M€) ainsi que de pièces de rechanges et accessoires militaires (+ 310 M€).

- **Autres charges de fonctionnement**

Les autres charges de fonctionnement augmentent sous l'effet de la hausse du versement d'intérêts moratoires et pénalités (+ 1 123 M€) par l'État, comprenant notamment 543 M€ versés aux entreprises à la suite de la suppression de la taxe additionnelle de 3 % sur les dividendes distribués, à la suite de la décision du Conseil constitutionnel.

- **Dotations nettes de reprises**

Les **dotations nettes de reprises** augmentent par rapport à 2016 (+ 3 014 M€), à la suite d'une augmentation des provisions pour charges due à la réévaluation de la provision relative aux obligations de démantèlement et d'assainissement, en fin de cycle, des installations nucléaires du CEA (+ 2 404 M€) ainsi qu'à la requalification en provisions pour charges de deux contentieux de série (+ 4 567 M€).

Ces augmentations des dotations nettes de reprises sont néanmoins atténuées par la comptabilisation de reprises de provision sur dépréciations des créances liées à l'impôt (- 2 198 M€), en particulier au titre de la TVA et de l'impôt sur le revenu.

Principales évolutions des charges d'intervention nettes

Charges d'intervention nettes	31/12/2016	31/12/2017
Transferts	154 867	156 579
Dotations nettes de reprises	-473	-2 107
Charges résultant de la mise en jeu de garanties	24	35
Contributions reçues de tiers	-1 904	-2 198
Charges d'intervention nettes	152 514	152 309

Évolution des transferts : + 1 712 M€
Évolution des dotations nettes de reprises : - 1 633 M€

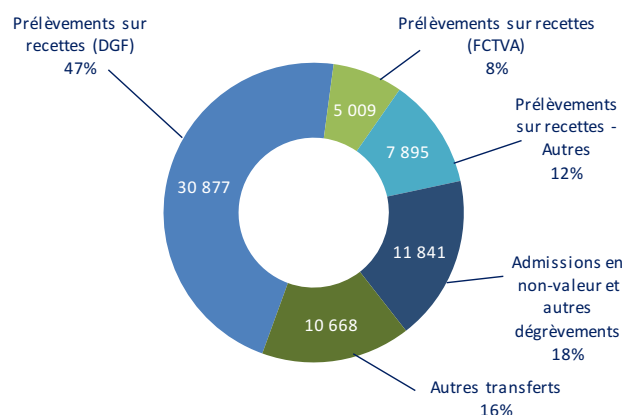
Les **charges d'intervention nettes** de l'État s'élèvent à 152 309 M€, en légère baisse par rapport à 2016 (- 205 M€). Elles sont essentiellement composées de charges de transfert. Ces dernières sont en augmentation de 1 712 M€ (soit 1 %) par rapport à 2016. Par ailleurs, les dotations nettes de reprises diminuent de - 1 633 M€.

- **Les charges de transfert**

Les **charges de transfert** de l'État s'élèvent à 156 579 M€ en 2017. Elles permettent la mise en œuvre des politiques publiques via quatre grandes catégories de bénéficiaires.

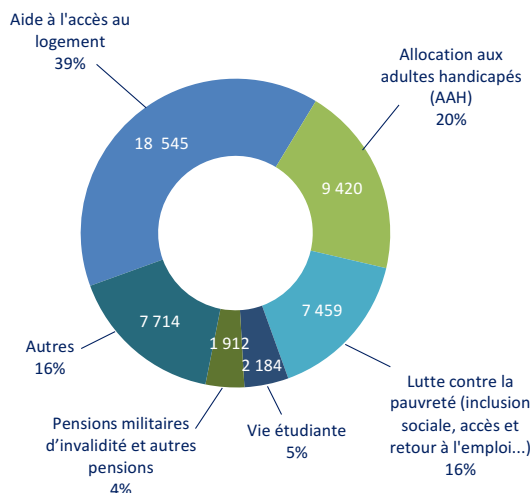
Les collectivités territoriales

En 2017, 42 % du montant total des transferts a bénéficié aux collectivités locales, plus particulièrement au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et des mécanismes de compensation des réformes de la fiscalité locale. La part relative des transferts aux collectivités territoriales a diminué en 2017 (42 % en 2017 contre 44 % en 2016) dans le cadre de leur participation à l'objectif de réduction des dépenses publiques.



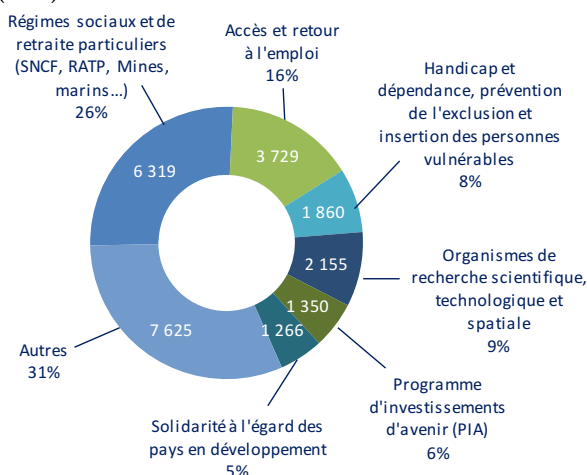
Les ménages

Les **aides accordées aux ménages** (30 % des charges de transfert) comprennent, notamment les aides au logement (APL, ALS), les aides au titre du handicap et de la dépendance, en particulier l'allocation pour adultes handicapés (AAH), les pensions d'invalidité et les dispositifs de lutte contre la pauvreté (RSA, aide pour le retour à l'emploi) ou encore les bourses étudiantes.



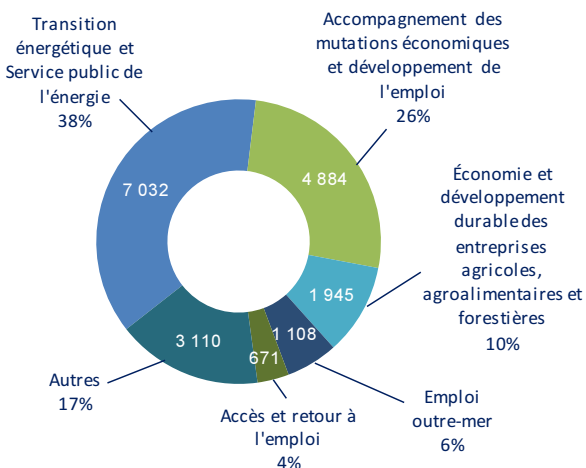
Les autres collectivités

Le financement des autres organismes (16 % des charges de transfert) englobe les contributions aux régimes particuliers de retraite (RATP, SNCF, Caisses des Mines et de la Marine, etc.), aux organismes nationaux et européens (Agence nationale de la recherche (ANR), Agence spatiale européenne (ASE), etc.) ou internationaux (ONU), ainsi que les aides à l'accès et au retour à l'emploi (contrats aidés), les aides au développement des pays étrangers et les subventions attribuées au titre des programmes d'investissements d'avenir (PIA).

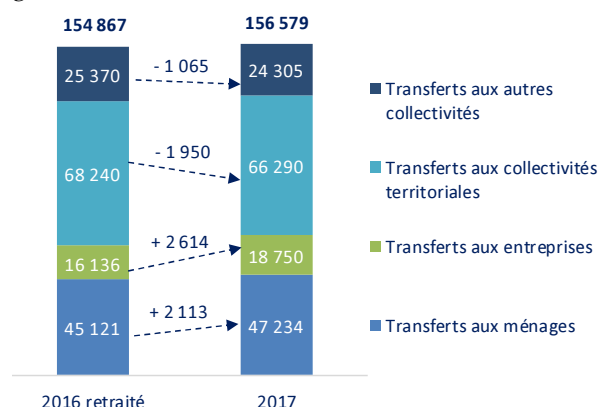


Les entreprises

Les **dispositifs d'aides aux entreprises** (12 % des charges de transfert) concernent principalement deux politiques publiques : (i) le soutien à la transition énergétique pour 7 032 M€, grâce aux aides aux énergies renouvelables et à l'effacement, et au remboursement aux opérateurs du déficit de compensation de leurs charges de service public de l'électricité (ii) l'accompagnement des mutations économiques et l'aide à l'emploi, pour 6 663 M€.



L'évolution des charges de transfert (+ 1 712 M€) traduit leur ciblage sur les priorités gouvernementales :



- la hausse des **transferts aux entreprises** à hauteur de 2 614 M€ principalement au titre du soutien de l'emploi et des ménages les plus fragiles, grâce à la mise en œuvre du dispositif « Embauche PME », mesure du plan d'urgence contre le chômage initié en 2016 (+ 1 Md€), ainsi qu'au volet « entreprises » du dispositif d'aide à domicile pour personnes fragiles (+ 0,8 Md€) ;
- la hausse des **transferts aux ménages** à hauteur de 2 113 M€, afin de financer un ensemble de dispositifs visant à baisser le coût du travail pour faciliter le développement des territoires et des secteurs à fort potentiels d'emplois. Des versements en hausse de 1 147 M€ leur sont alloués. Parmi ces mesures, l'entrée en vigueur au cours de l'année 2017 du dispositif d'exonération de cotisations sociales pour l'emploi d'une aide à domicile pour personne fragile par un particulier employeur a bénéficié aux ménages pour 740 M€ ;
- la baisse des **transferts aux collectivités territoriales** (- 1 950 M€) en raison principalement d'une diminution des dotations versées aux collectivités locales dans le cadre de la poursuite de leur contribution à l'effort de rétablissement des comptes publics ;
- la baisse des **transferts aux autres collectivités** (- 1 065 M€), due principalement à la prise en charge du

financement des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) par l'assurance maladie à compter du 1^{er} janvier 2017 (- 1 465 M€).

- *Les dotations nettes de reprises*

La diminution des **dotations nettes de reprises** de 1 633 M€ résulte d'une nette diminution des

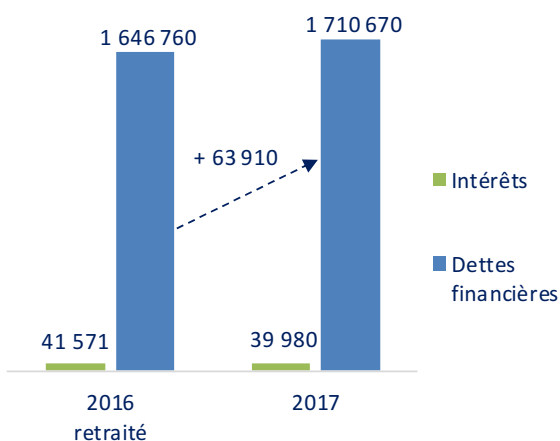
dotations aux provisions pour transferts aux collectivités territoriales en 2017 (- 2 734 M€), s'expliquant principalement par la comptabilisation en 2016, sans équivalent en 2017, de dotations aux provisions au titre du service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque (SPDSER).

Principales évolutions des charges financières nettes

Charges financières nettes	31/12/2016		31/12/2017
Intérêts	41 571	- 1 591	39 980
Autres charges financières	5 165	+ 6 047	11 212
Pertes de change liées aux opérations financières	146		124
Dotations nettes de reprise	-4 572	- 10 591	-15 163
Produits des immobilisations financières	-8 783	-4 290	-13 072
Autres intérêts et autres produits financiers	-3 517	- 4 436	-7 953
Charges financières nettes	30 010	- 14 883	15 127

A l'instar de l'année 2016, l'année 2017 est marquée par une diminution des charges financières nettes (- 14 883 M€, soit - 49,6 %).

- *Le ratio intérêts sur dette*



Les **intérêts financiers** sont en léger recul par rapport à 2016 et sont constitués presque en totalité d'intérêts sur la dette négociable. Ils constituent une charge annuelle correspondant à 2,3 % de la dette (contre 2,5 % en 2016). Ce recul intervient dans un contexte de croissance de l'encours des dettes

financières (+ 63 910 M€, soit 3,9 %) et de taux moyens historiquement bas en 2017 : 2,11 % pour l'encours à moyen et long terme, et - 0,62 % pour les émissions à court terme.

- *Les autres charges financières*

Les **autres charges financières** augmentent de 6 047 M€ sur l'année 2017. Cette forte augmentation reflète les différentes opérations de cession d'actifs financiers réalisées au cours de l'année. En effet, ce poste comprend les sorties de valeur comptable des actifs cédés dont 3 189 M€ correspondant aux titres de la société ENGIE et 379 M€ aux titres de la société Renault cédés en novembre 2017.

- *Les dotations nettes de reprises*

La diminution des **dotations nettes de reprises** (- 10 591 M€) résulte notamment de la baisse des dotations nettes des reprises de dépréciation relatives à l'écart d'équivalence des participations de l'État (- 5 287 M€).

Par ailleurs, les dépréciations des participations et créances rattachées ont fortement diminué du fait notamment de l'impact d'opérations intervenues en 2017 sur les titres d'ENGIE ayant donné lieu à une reprise de dépréciation totale à hauteur de 1 932 M€. Cette reprise se décompose d'une part de celle relative aux titres cédés (632 M€) et d'autre part de celle sur le stock restant de titres détenus (1300 M€) en raison de l'appréciation de leur valeur en 2017.

- *Les produits des immobilisations financières*

Les **produits des immobilisations financières** ont fortement augmenté de 4 290 M€ (soit près de + 49 %) à la suite des différentes opérations de cessions d'actifs financiers intervenues au cours de l'exercice 2017. Les produits de cession des immobilisations financières comprennent principalement les produits de cessions des titres de la société ENGIE (+ 2,7 Md€) et de la société Renault (+ 1,2 Md€).

Afin d'appréhender l'effet global de ces cessions sur le compte de résultat, il convient de rapprocher le produit des cessions de la valeur comptable des actifs cédés (cf. § *Les autres charges financières*) et des reprises de dépréciations (cf. § *Les dotations nettes de reprises*).

L'augmentation des produits des immobilisations financières résulte par ailleurs d'une opération exceptionnelle de réduction de capital pour 1 900 M€ de la société SOGEPA, dont l'État est l'actionnaire unique et qui permettra de financer de nouveaux investissements.

- *Les autres intérêts et autres produits financiers*

Les **autres intérêts et autres produits financiers** s'élèvent à 7 953 M€ à la clôture 2017, en hausse de 4 436 M€, en raison principalement du reversement à l'État de la trésorerie disponible sur le compte de dépôt de la Coface pour près de 4,1 Md€.

Évolution des principaux engagements hors bilan de l'État

Principaux Engagements Hors Bilan (en Md€)			
		31/12/2016	31/12/2017
Engagements de retraites et assimilés de l'Etat		2 351	2 429
			+ 78
Livrets d'épargne réglementés		406	420
			+ 14
Engagements découlant de la mission de régulateur économique et social		571	616
			+ 45
Dettes garanties par l'Etat		195	204
			+ 9
Engagements au titre de la quote-part française au capital appelable au MES		126	126

Les engagements hors bilan de l'État sont présentés dans les annexes aux comptes, mais n'impactent ni le bilan, ni le résultat patrimonial de l'État. Ce sont des passifs éventuels qui correspondent soit à des obligations potentielles de l'État à l'égard d'un tiers, soit à des obligations certaines n'entraînant pas nécessairement une sortie de ressources.

- *Les engagements de retraite et assimilés de l'État*

Les **engagements de retraite et assimilés de l'État** sont composés, en majeure partie, des engagements à l'égard des fonctionnaires civils de l'État et des militaires (2 212 Md€).

Les engagements de retraite ont augmenté de 78 Md€ sur l'année 2017. Cette variation est essentiellement liée à l'évolution du taux d'actualisation retenu (-0,55 % en 2017 contre -0,49% en 2015).

- *Livrets d'épargne réglementés*

Les **garanties de protection des épargnants** apportées par l'État concernent l'ensemble des dépôts effectués par ces derniers sur des livrets réglementés (livret A, livret bleu, livret de développement durable, livret d'épargne populaire). La variation de ces garanties (+ 14 Md€) résulte de la hausse des dépôts sur les livrets A, bleus et de

développement durable et solidaire (+ 15 Md€), réalisés notamment par des personnes morales (associations, offices HLM, syndicats de copropriétaires), du fait du caractère attractif de la rémunération sur ces produits d'épargne.

- *Les engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État*

La hausse des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État (+ 45 Md€) résulte principalement des variations suivantes :

- la hausse des engagements au titre des régimes sociaux et de retraite pour + 31,9 Md€, liée principalement à :
 - l'actualisation du besoin de financement à cent ans des régimes spéciaux de retraite des agents de la RATP (+ 27,5 Md€), de l'ENIM pour les agents de la Marine nationale (+ 5,3 Md€) et de la SNCF (+ 0,5 Md€) ;
 - la prise en compte de la table de mortalité prospective 2013-2070 de l'INSEE et à plusieurs ajustements sur les assiettes de cotisation pour le régime spécial de retraite des agents de la RATP.
- la hausse des engagements au titre de l'aide à l'accès et au retour à l'emploi pour + 10,4 Md€.

- *La dette garantie*

L'augmentation de la dette garantie par l'État (+ 9,2 Md€) résulte principalement de l'actualisation des encours de garanties accordées :

- au fonds européen de stabilité financière (FESF) (+8,2 Md€) ;

- à l'UNEDIC (+3,5 Md€) ;
- à la société de gestion des financements et de la garantie de l'accès social à la propriété (SGFGAS) (+3,3 Md€) ;
- à la caisse centrale du crédit immobilier de France (3 CIF) (-4,9 Md€) ;
- à DEXIA (-1,6 Md€).

Articulation entre les résultats de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire

Qu'apporte la comptabilité patrimoniale à la gestion publique et au débat budgétaire ?

La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses payées et les recettes encaissées au cours de l'année.

La **comptabilité générale** (appelée aussi comptabilité patrimoniale) est fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations et enregistre donc les opérations dès leur naissance, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement. Elle apporte ainsi une dimension complémentaire au débat budgétaire.

De plus, elle recense les éléments du patrimoine de l'État à l'actif du bilan (bâtiments publics, actifs immatériels, participations financières, créances à court terme, etc.) ainsi que ses obligations au passif

(dettes fournisseurs, dettes financières, provisions pour risques et charges, etc.).

La comptabilité générale est donc un outil précieux d'aide à la décision des gestionnaires puisqu'elle permet l'analyse du résultat net et du bilan en complément de l'analyse budgétaire (encaissements – décaissements). Elle offre une vision globale permettant d'analyser les marges de manœuvre de l'État ou d'éclairer les débats sur les finances publiques.

Elle contribue à renforcer la transparence à l'égard du Parlement, facilitant ainsi ses missions de contrôle et d'évaluation de l'action de l'État.

Quelle est la différence entre le solde budgétaire et le résultat patrimonial ?

Le solde d'exécution des lois de finances (différence entre les recettes et les dépenses budgétaires) et le résultat patrimonial (différence entre les produits et les charges) sont établis selon des référentiels et des principes différents qui induisent des écarts.

Ces écarts peuvent être de natures différentes :

- certaines opérations budgétaires sont retracées en comptabilité générale au bilan et n'ont pas d'impact sur le résultat patrimonial ;

- certaines opérations sont prises en compte dans les deux résultats mais selon des faits générateurs différents ;
- certaines opérations ont un impact sur le seul résultat patrimonial.

Pour l'exercice 2017, le solde d'exécution des lois de finances (hors FMI) s'établit à - 67 668 M€, le résultat patrimonial à - 60 958 M€, soit un écart de + 6 710 M€.

	Solde d'exécution budgétaire (hors FMI) -67 668	Résultat patrimonial -60 958	Écart 6 710
L'écart entre solde budgétaire et résultat patrimonial résulte des causes suivantes :			
	Opérations budgétaires inscrites au bilan de l'État, sans impact sur le résultat patrimonial	Opérations prises en compte dans les deux résultats avec décalage de fait générateur	Opérations comptables sans impact sur le solde budgétaire
Immobilisations incorporelles et corporelles	Acquisitions d'immobilisations 10 012		Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations -7 031 Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés -410 Autres 230 2 801
Immobilisations financières	Participations 7 935 Créances rattachées à des participations 1 815 Autres immobilisations financières -4 457		Dotations et reprises sur dépréciations 8 392 Cessions d'éléments d'actifs -3 530 Autres 2 189 12 344
Stocks			Variation des stocks* -516 Dotations et reprises sur dépréciations 158 -358
Décalage produits/recettes		Restes à recouvrer sur produits de l'année et recettes sur produits des années antérieures 5 082 Recouvrement des impôts d'État par acomptes -7 222	Annulations de prises en charge, admissions en non valeur et remises gracieuses -3 790 Dépréciations des créances -2 249 Produits à recevoir et produits constatés d'avance -313 Droits d'enregistrement non imputés 1 520 Autres 42 -6 930
Décalage charges/dépenses	Subventions spécifiques en attente d'affectation 1 398 Autres 176	Déficit de compensation vis-à-vis d'EDF au titre de la CSPE (hors CAP) 1 228 Créances sur les organismes gérant les fonds relatifs aux investissements d'avenir -945 Autres 507	Affectation définitive en subventions -1 409 Charges à payer et charges constatées d'avance -3 076 Autres -170 -2 290
Provisions pour risques et charges			Dotations et reprises sur provisions -4 787 -4 787
Opérations comptables traitées en opérations de trésorerie	Coupons courus des OAT -1 205		Coupons courus - annulation de la charge financière 1 223 Étalement des primes et décotes 6 778 Pertes et gains sur rachat ou échange d'emprunts -902 Autres -177 5 718
Autres opérations	Autres 112		Autres 101 213

* y compris production stockée et mises au rebut

L'écart entre le solde d'exécution budgétaire et le résultat patrimonial traduit :

1 – L'effort d'investissement pour renouveler les actifs de l'État

Les dépenses d'acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles dégradent le solde budgétaire mais n'ont pas d'impact immédiat sur le résultat patrimonial. Elles ont pour effet d'augmenter l'actif de l'État. En revanche, ces actifs incorporels et corporels peuvent par la suite, en fonction de leur nature, faire l'objet d'amortissements voire de dépréciations, afin de constater une perte de valeur qui se traduit par une baisse du résultat.

Le solde net positif de cet agrégat au titre de l'exercice 2017 (+ 2 801 M€) est le résultat de dépenses d'investissements supérieures aux pertes de valeur inscrites au compte de résultat.

Le solde constaté au titre de l'exercice 2016 retraité se situe à un niveau comparable (+ 2 977 M€) et traduit la poursuite de l'effort d'investissement. Cette tendance s'explique en partie par la spécificité de l'actif immobilisé de l'État qui conduit, pour certaines catégories d'immobilisations, à ne pas enregistrer d'amortissements.

2 – Des opérations d'envergure concernant les participations de l'État et la hausse de l'écart d'équivalence des entités contrôlées

L'année 2017 a été marquée par plusieurs opérations d'envergure concernant les participations financières de l'État. Elles font l'objet d'un développement dans le compte général de l'État (cf. §1.2 Participations financières de l'État : faits marquants). Seules les opérations les plus significatives ayant un impact sur le tableau de passage sont présentées ci-après.

- ***Opérations budgétaires inscrites au bilan, sans impact sur le résultat patrimonial***

Les dotations en fonds propres et les dépenses de participations financières ont pour effet de dégrader le solde budgétaire. En revanche, en comptabilité patrimoniale, elles n'ont pas d'impact sur le résultat et sont inscrites au bilan, en immobilisations financières.

En 2017, ces opérations ont notamment permis de contribuer à la recapitalisation du groupe EDF (+ 3 000 M€) ainsi qu'à l'augmentation de capital de la société ORANO (+ 2 500 M€).

Par ailleurs, d'autres dépenses, sans impact sur le résultat patrimonial, ont permis de libérer l'État d'engagements au profit d'organismes internationaux et d'augmentations de capital souscrits antérieurement à 2017. Cela concerne principalement :

- le versement, pour un montant de 346 M€, de la dernière échéance de la contribution de la France à la 17^{ème} reconstitution de ressources de l'Association internationale de développement ;
- des paiements relatifs aux augmentations de capital de l'Agence française de développement (160 M€) et de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (115 M€).

Les opérations budgétaires inscrites au bilan en autres immobilisations financières concernent principalement la recette correspondant au reversement à l'État de la trésorerie disponible sur le compte de dépôt de la Coface à la suite du transfert de la gestion des garanties publiques à l'exportation à BPI Assurance Export (- 4 068 M€). Toutefois, cette opération a par la suite fait l'objet d'une réimputation comptable sans impact sur le solde budgétaire, en autres produits financiers, dont l'incidence sur le tableau de passage est présentée sur le poste « Immobilisations financières – Autres ». Au final, l'impact net de cette opération sur le tableau de passage est donc nul.

- *Opérations comptables sans impact sur le solde budgétaire*

D'autres opérations, strictement comptables, n'ont d'impact que sur le résultat patrimonial.

Il s'agit notamment des dépréciations qui peuvent être comptabilisées pour constater la diminution de la valeur de certains actifs ou le risque de non remboursement de créances, prêts et avances accordés par l'État.

Ainsi, en 2017, la variation des dépréciations relatives aux immobilisations financières a eu un impact de + 8 392 M€ sur le résultat patrimonial sous l'effet des principales variations suivantes :

- + 6 199 M€ : diminution de la dépréciation relative à l'écart d'équivalence des entités contrôlées. Pour ces entités, une dépréciation globale est constatée lorsque la valeur globale d'équivalence des participations est inférieure à leur valeur globale initiale ;
- + 2 412 M€ : diminution des dépréciations des participations relatives à des sociétés non contrôlées, en lien avec les reprises de 1 932 M€ pour ENGIE et de 466 M€ pour Air France KLM ;
- - 558 M€ : augmentation des dépréciations des participations relatives à des entités internationales, dont - 393 M€ pour l'Association internationale de développement.

Il s'agit également de la valeur comptable des éléments d'actif cédés (VCEAC), notion de comptabilité générale qui retrace la valeur nette des biens cédés au cours de l'exercice. Ainsi, lorsque l'État cède des titres de participations, cela lui permet de bénéficier d'une ressource de trésorerie,

traduite à la fois en recette budgétaire et en produit. Néanmoins, en complément, la lecture de la VCEAC en charges financières permet de rendre compte de la diminution de l'actif de l'État.

En 2017, l'impact de ces opérations en charges financières s'élève à - 4 321 M€ et correspond principalement à la sortie de titres ENGIE (- 3 189 M€) et de titres Renault (- 379 M€). Il est toutefois atténué par la comptabilisation de produits de cessions d'éléments d'actif qui, par exception, n'ont pas donné lieu à la constatation de recettes budgétaires (+ 791 M€). Il s'agit principalement des produits des cessions des pouvoirs publics (+ 428 M€) et du produit correspondant à l'entrée au bilan de titres de la société AREVA SA dans le cadre de l'échange contre des titres ORANO (+ 270 M€).

Par ailleurs, diverses autres opérations comptables sans impact sur le solde budgétaire sont présentées sur le poste « Autres », parmi lesquelles on relève notamment la constatation d'un produit financier pour 1 274 M€ à la suite du versement, par la société EDF, d'un dividende sous forme d'actions et non par un versement en numéraire. Le produit constaté reflète ainsi un enrichissement du patrimoine de l'État qui n'a pas nécessité de recours à de la trésorerie.

Ce poste comprend également des opérations relatives aux fonds sans personnalité juridique. Les plus significatives résultent de :

- la réimputation en produit du reversement à l'État de la trésorerie disponible sur le compte de dépôt de la Coface (+ 4 068 M€) ;
- la comptabilisation d'une charge financière correspondant à la variation négative de la situation nette de BPI Assurance Export (- 2 547 M€).

3 – Les marges de manœuvre attendues de probables recettes futures

La comptabilité générale enregistre les produits dès lors que les droits de l'État sont nés alors que la comptabilité budgétaire enregistre les recettes l'année où elles sont encaissées et imputées.

On peut ainsi distinguer les cas suivants :

- *Produits recouverts après émission d'un titre ou d'un rôle (- 957 M€)*

Pour ces produits, il peut exister un décalage lié :

- aux produits constatés sur l'exercice suite à l'émission d'un rôle ou d'un titre mais non encore recouverts ;
- aux recettes de l'exercice constatées pour des produits dont les droits (émission d'un rôle ou d'un titre) ont été acquis par l'État sur des exercices antérieurs.

L'appréhension de ce décalage permet de donner un éclairage sur les recettes budgétaires dont l'État pourrait bénéficier au cours des exercices à venir sur la base de droits déjà constatés (5 082 M€ en 2017).

Afin d'évaluer le montant de ces possibles recettes, il convient de compléter cette approche pour tenir compte des risques de non recouvrement.

C'est ainsi que sont enregistrées en comptabilité patrimoniale :

- des dépréciations pour les créances qui présentent un risque de non recouvrement (- 2 249 M€) ;
- des admissions en non valeur et des annulations de prises en charge pour matérialiser la réalisation du risque pour les créances qui ne seront pas recouvertes et ne pourront donc donner lieu à recette budgétaire (- 3 790 M€).

- *Produits recouverts par acomptes avant émission d'un titre ou d'un rôle (- 7 222 M€)*

Le recouvrement de certains impôts et taxes par un système d'acomptes conduit à constater un décalage entre l'exercice de constatation de la recette budgétaire et l'exercice d'enregistrement du produit. Pour ces impôts et taxes, les acomptes encaissés constituent des recettes budgétaires enregistrées en dettes non financières, au passif du bilan, dans l'attente de la liquidation définitive de l'impôt ou de la taxe.

Le principal impôt concerné est l'impôt sur les sociétés. L'IS dû au titre d'un exercice n'est retracé que dans le seul résultat patrimonial de cet exercice alors qu'il donne lieu à des encaissements et donc des recettes budgétaires au cours de deux exercices (encaissement d'acomptes au cours de l'exercice précédent et encaissement du solde l'année de comptabilisation du produit).

Le même type de décalage est observé en matière de prélèvements forfaitaires obligatoires appliqués aux produits de placement à revenu fixe, ainsi que pour les acomptes de taxe sur la valeur ajoutée perçus au titre du régime simplifié d'imposition (RSI) et du régime simplifié agricole (RSA).

L'impact négatif de ces opérations sur le tableau de passage 2017 (- 7 222 M€) concerne essentiellement l'impôt sur les sociétés (- 6 733 M€) et traduit la hausse des acomptes d'IS reçus en 2017 par rapport à 2016. Celle-ci provient principalement de l'encaissement des acomptes de la contribution exceptionnelle à l'IS et de sa contribution additionnelle pour 4 895 M€. Ces deux contributions ont été instaurées par l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2017 du 1^{er} décembre 2017 afin de compenser le coût que représente pour l'État le remboursement de la contribution additionnelle à l'IS sur les montants distribués.

- *Produits à recevoir et produits constatés d'avance hors étalement des primes sur OAT et BTAN (- 313 M€)*

L'impact de ces opérations s'élève à - 313 M€ en 2017.

On observe ainsi :

- la diminution des produits à recevoir relatifs aux redevances fixes dues au titre de l'utilisation des fréquences de la bande 700 MHz (- 672 M€), compensée par l'augmentation des produits fiscaux à recevoir (+ 335 M€) ;
- le rattachement à l'exercice des produits perçus ou à recevoir au titre de l'utilisation du spectre hertzien et qui font l'objet d'un étalement sur la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public, soit 20 ans (produits constatés d'avance pour + 404 M€) ;

- l'augmentation des produits d'intervention constatés d'avance relatifs aux opérations de cofinancement des infrastructures routières (impact de - 504 M€ sur le tableau de passage).

Il est par ailleurs précisé que l'impact de l'étalement des primes sur OAT et BTAN est présenté dans la rubrique « Opérations comptables traitées en opérations de trésorerie ».

- *Droits d'enregistrement non imputés (+ 1 520 M€)*

Au sein des opérations comptables n'ayant pas eu d'impact budgétaire sur l'exercice 2017 figure la

4 – Les dépenses futures à mettre en œuvre pour éteindre les dettes de l'État

La comptabilité générale enregistre les charges dès lors que les obligations de l'État sont nées (notion de « service fait ») alors que la comptabilité budgétaire enregistre les dépenses l'année où elles sont payées.

D'une part, la rubrique « Décalage charges/dépenses » du tableau de passage présente le résultat de décalages de fait générateur dont l'impact est lisible sur des comptes de **dettes non financières**. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- *Décalage entre la comptabilisation de factures et leur paiement (+ 148 M€)*

Au titre d'un exercice, il peut exister un décalage lié :

- aux charges constatées suite à la comptabilisation de factures pour lesquelles le règlement n'est pas encore intervenu (notamment en cas d'insuffisance de crédits disponibles). Elles permettent d'évaluer le montant des dettes qui n'ont pas grevé le solde budgétaire de l'année, faute de règlement, mais pour lesquelles des dépenses budgétaires seront payées au cours de l'exercice suivant ;
- aux dépenses de l'exercice constatées au titre de charges comptabilisées au cours des exercices antérieurs.

comptabilisation d'un produit de 1 520 M€ au titre des droits de mutation à titre gratuit encaissés en 2017 mais non imputés en comptabilité budgétaire au 31 décembre 2017. En effet, l'analyse des dossiers correspondants n'a pas été achevée à l'expiration de la période complémentaire prévue à l'article 28 de la LOLF, soit le 20 janvier. Il en résulte un écart de 1 520 M€ entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire. Celle-ci sera mise à jour au cours de l'exercice 2018 au fur et à mesure de l'apurement des dossiers concernés.

L'impact net de ce décalage s'élève à + 148 M€ en 2017. Il est présenté dans la rubrique « Autres » du tableau évaluée à 507 M€.

- *Remboursement partiel de la dette à l'égard de la société EDF (+ 1 228 M€)*

La contribution au service public de l'électricité a été mise en place en 2002 pour compenser les charges de service public assumées par les opérateurs électriques. Ce mécanisme a généré un déficit de compensation à l'égard d'EDF qui a été évalué (hors intérêts financiers) à 5 772 M€.

L'État s'est engagé à rembourser cette dette sur une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2016.

L'impact sur le résultat patrimonial a été intégralement porté sur l'exercice 2015 par la comptabilisation d'une charge d'intervention en contrepartie de l'inscription d'une dette non financière au bilan de l'État. À l'inverse, le solde budgétaire de l'exercice 2015 n'a pas été affecté par cette opération, seuls les remboursements réalisés à partir de 2016 constituant des dépenses budgétaires.

Ainsi, le remboursement de l'échéance de 2017 a un impact de + 1 228 M€ dans le tableau de passage.

- *Une progression des charges à payer (- 3 056 M€), imputable principalement au dispositif de soutien aux entreprises caractérisé par le CICE*

Les charges à payer permettent de retracer les obligations de l'État dès leur naissance, et ce même si aucune facture n'a encore été comptabilisée. Elles apportent également un éclairage sur les dépenses futures auxquelles l'État devra faire face.

L'impact des charges à payer et des charges constatées d'avance sur le tableau de passage (- 3 076 M€) s'explique principalement par la variation des charges à payer au titre du CICE qui augmentent de 3 012 M€. Elles se traduiront par de moindres recettes d'impôt sur les sociétés, pour la part imputée au moment de la liquidation du solde de l'IS, ou, sous certaines conditions, par des reversements aux entreprises.

Parmi les autres opérations significatives, on relève en particulier l'impact de la hausse des obligations fiscales en matière de TVA (- 1 066 M€), compensée par la diminution des intérêts courus sur OAT et BTAN (+ 456 M€).

D'autre part, la rubrique « Décalage charges/dépenses » du tableau de passage présente le résultat d'autres décalages de fait générateur dont l'impact est lisible sur des comptes de **créances**. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- *Créances sur les organismes gérant les fonds relatifs aux investissements d'avenir (- 945 M€)*

Si les dépenses des programmes d'investissements d'avenir ont été intégralement prises en compte dans le solde budgétaire des exercices 2010 et 2014, les charges correspondant aux dépenses de subventions ont été neutralisées sur ces deux exercices par un reclassement sur le poste de créances, n'affectant pas le résultat de ces exercices.

L'impact sur le compte de résultat est constaté au fil des versements réalisés par les organismes gestionnaires aux bénéficiaires finaux, ces versements constituant le fait générateur de la charge pour ces opérations.

En 2017, l'impact de ces opérations sur le tableau de passage s'élève à - 945 M€. Il permet de rendre compte du besoin de financement généré par le paiement effectif de ces subventions.

- *Subventions spécifiques en attente d'affectation (- 11 M€)*

Certaines subventions, principalement au bénéfice du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, constituent lors de leur versement des dépenses budgétaires imputées comptablement sur un compte d'attente à l'actif du bilan. À ce stade, elles n'ont donc aucun impact sur le résultat patrimonial (+ 1 398 M€).

En fin d'exercice elles sont ventilées, pour tout ou partie, de façon strictement patrimoniale sans impact sur la comptabilité budgétaire, selon les informations communiquées par le CEA en distinguant :

- le financement des opérations propres au CEA, qui donne lieu à comptabilisation d'une charge de fonctionnement indirect (- 1 409 M€) ;
- le financement des biens dont l'État conserve le contrôle, qui donne lieu à la comptabilisation d'actifs immobilisés (133 M€, sans impact sur le tableau de passage) ;
- le cas échéant, la part résiduelle qui demeure en créances à la fin de l'exercice et qui fera l'objet d'une affectation définitive lors des exercices suivants.

Enfin, la rubrique « Décalage charges/dépenses » regroupe **diverses opérations** présentées dans la ligne « Autres » du tableau évaluée à 507 M€ parmi lesquelles :

- *Les avances sur charges (+ 133 M€)*

Les avances sont des paiements effectués auprès d'un fournisseur avant l'exécution de ses prestations, et donc avant le service fait. Elles donnent lieu à récupération lors du paiement final de la facture.

En l'absence de fait générateur de la charge, le paiement de l'avance a un impact sur le seul solde budgétaire, et se traduit en comptabilité patrimoniale par la comptabilisation d'une créance à l'actif du bilan de l'État.

En 2017, l'impact de ces opérations sur le tableau de passage s'élève à + 133 M€, les avances versées au cours de l'exercice ayant excédé le montant des avances récupérées.

- *Les avances sur dispositifs d'intervention (+ 570 M€)*

En matière de charges d'intervention, le fait générateur est la réalisation de l'ensemble des conditions constitutives du droit du bénéficiaire. Or, certains dispositifs prévoient le versement d'avances, comptabilisées en charges et en dépenses d'intervention, avant la naissance de ce fait générateur.

Par conséquent, en fin d'exercice, les charges correspondant à des avances versées et non

régularisées, c'est-à-dire celles pour lesquelles le service fait n'est toujours pas intervenu, font l'objet d'un reclassement sur un compte de créance afin de neutraliser leur impact sur le compte de résultat. Ces écritures sont ensuite extournées l'exercice suivant afin de constater la charge sur cet exercice.

L'impact positif de 570 M€ traduit une augmentation des dépenses d'intervention versées par l'État avant la naissance des droits des bénéficiaires.

- *L'évolution de la dette exigible nette de l'État à l'égard des organismes de Sécurité sociale (- 431 M€)*

Les charges à payer aux organismes de Sécurité sociale constatées au cours de l'exercice précédent mais qui n'ont toujours pas été réglées sont comptabilisées en dettes exigibles. L'analyse de la variation de ces dettes certaines, nettes des créances et avances, donne un éclairage sur les dépenses que l'État devra consentir au cours des prochains exercices pour éteindre ses obligations.

5 – Une augmentation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges permettent d'évaluer les obligations de l'État vis-à-vis de tiers qui provoqueront, de façon certaine ou probable, une sortie de ressource sans que le montant ou l'échéance ne puissent être fixés de manière précise. Ces opérations constituent donc de futures dépenses budgétaires probables.

En 2017, la variation des provisions pour risques et charges (impact de - 4 787 M€ sur le tableau de passage) résulte principalement des mouvements suivants :

- - 4 452 M€ : augmentation des provisions pour charges liées à l'impôt ;

- - 2 759 M€ : augmentation des provisions pour remises en état, correspondant principalement à la réévaluation de la provision relative au démantèlement des installations nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique ;
- + 2 785 M€ : diminution des provisions pour transferts, principalement au titre des transferts aux ménages (+ 2 587 M€) en lien avec la suppression du dispositif de prise en charge de la majoration des rentes viagères.

Cette évolution traduit donc une augmentation de futures dépenses budgétaires probables.

6 – L'impact des opérations comptables traitées en opérations de trésorerie

Cette rubrique regroupe pour l'essentiel des opérations patrimoniales non prises en compte dans le solde budgétaire :

- + 6 778 M€ : étalement des primes et décotes sur OAT et BTAN. Les primes et décotes font l'objet en comptabilité générale d'un étalement venant, selon le cas, alléger ou alourdir la dépense relative aux intérêts de

la dette négociable. Ainsi, la dépense est calculée sur la base du taux nominal, l'étalement des primes et décotes représentant l'écart entre ce taux nominal et le taux actuariel ;

- - 902 M€ : pertes et gains sur rachat ou échange d'emprunts.

Cette rubrique retrace également l'écart lié au calcul des charges et produits résultant de l'indexation du capital des titres indexés (- 227 M€). Ainsi, en comptabilité budgétaire, on retient les références d'inflation aux dates d'anniversaire alors qu'en comptabilité patrimoniale, c'est la référence d'inflation en fin d'exercice qui est retenue. En 2017, la charge calculée en comptabilité patrimoniale est plus importante qu'en comptabilité budgétaire, ce qui se traduit par un impact négatif de 227 M€ présenté sur la ligne « Autres » sur le tableau de passage.

Cette rubrique présente enfin l'impact des opérations sur coupons courus constatés à l'émission des OAT.

Ces opérations conduisent à constater :

7 – Autres opérations

La rubrique « Autres opérations » retrace principalement, pour 455 M€, l'impact des opérations de dépenses et de recettes relatives aux tiers bénéficiaires des impôts directs locaux. Ces opérations sont inscrites en dettes non financières (recouvrements et produits à verser à des tiers) et n'ont pas d'impact sur le compte de résultat.

Elle comprend également les dépenses et recettes relatives au passif résultant des monnaies métalliques en circulation, inscrites au bilan en autres passifs (- 171 M€).

Elle retrace par ailleurs l'impact des avances versées par le budget général et les comptes spéciaux aux comptes de commerce.

Ces opérations conduisent à constater :

- lors de la souscription : une recette budgétaire inscrite en dette non financière, et donc sans impact sur le résultat patrimonial (impact de - 1 205 M€ sur le tableau de passage). En effet, la 1^{ère} année, les investisseurs perçoivent des coupons pleins alors que la durée de détention des titres est inférieure à 12 mois. Lors de la souscription, ils restituent donc par avance à l'État la fraction d'intérêts correspondant à la période de non détention des titres ;
- lors du 1^{er} versement du coupon plein : une opération strictement patrimoniale pour atténuer la charge financière du montant du coupon couru préalablement reçu (impact de + 1 223 M€).

L'appréhension de ces opérations permet de rendre compte des recettes encaissées qui ont contribué à alléger sur l'exercice la dépense liée aux intérêts de la dette alors que l'allègement de la charge correspondante ne sera visible sur le résultat patrimonial qu'au cours de l'exercice suivant, lors du versement du 1^{er} coupon plein.

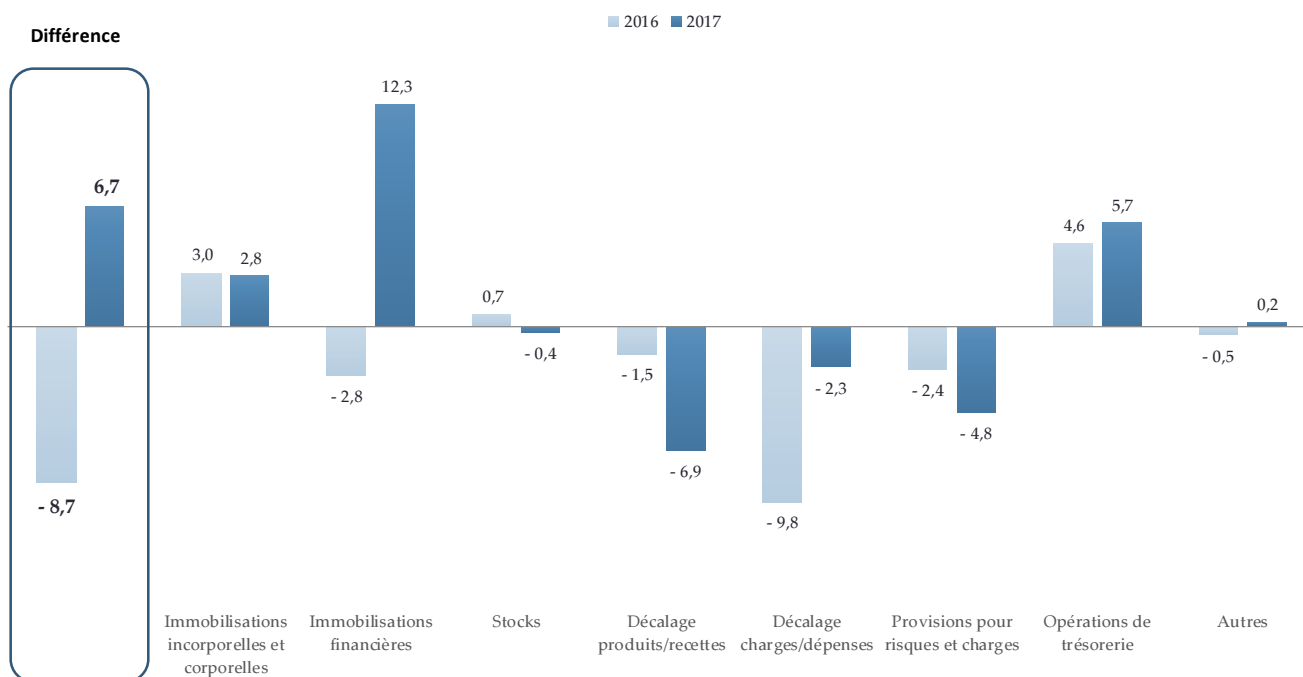
L'impact de ces opérations s'élève à + 19 M€ pour l'exercice 2017.

- dans un premier temps des dépenses budgétaires au titre des avances versées (imputées sur des comptes de charges ou sur des comptes de créances) et des recettes budgétaires au titre des avances reçues par les comptes de commerce (imputées sur des comptes de dettes non financières). Les opérations budgétaires imputées sur des comptes de bilan n'ont pas d'impact sur le résultat patrimonial et sont évaluées à - 498 M€ dans le tableau de passage pour l'exercice 2017. Elles sont principalement constituées des avances reçues par le compte de commerce 901 « Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers, biens et services complémentaires » ;

- puis dans un second temps des charges et des produits, pour apurer les comptes de créances et de dettes, à hauteur des avances employées par les comptes de commerce. Ces opérations, sans impact budgétaire, sont

évaluées à + 513 M€ en 2017 et ont principalement pour origine l'emploi des avances du compte de commerce 901.

Comment a évolué la différence entre le solde budgétaire et le résultat patrimonial ?



Données en M€

L'écart entre le solde d'exécution des lois de finances 2016 et le résultat patrimonial retraité 2016 s'élevait à - 8 686 M€, contre + 6 710 M€ en 2017.

Cette variation de + 15 396 M€ résulte principalement des évolutions suivantes :

- immobilisations financières (+ 15 104 M€) : il s'agit principalement de l'évolution de l'écart d'équivalence des participations relatives à des entités contrôlées par l'État, en augmentation de 6 199 M€ en 2017 alors qu'il n'a augmenté que de 956 M€ au titre de l'exercice 2016 retraité ;

- décalage charges/dépenses (+ 7 468 M€) : la variation observée résulte pour l'essentiel d'un ralentissement dans la progression des charges à payer ;
- décalage produits/recettes (- 5 406 M€) : cette évolution reflète la forte hausse des encaissements d'acomptes d'impôt sur les sociétés, en lien avec la création de la contribution exceptionnelle à l'IS et de sa contribution additionnelle.

Quelle est la différence entre la dette maastrichtienne et la dette de l'État ?

La dette financière présentée dans le compte général de l'État et le rapport de présentation n'a pas le même périmètre que celle publiée trimestriellement par l'INSEE (« dette maastrichtienne »).

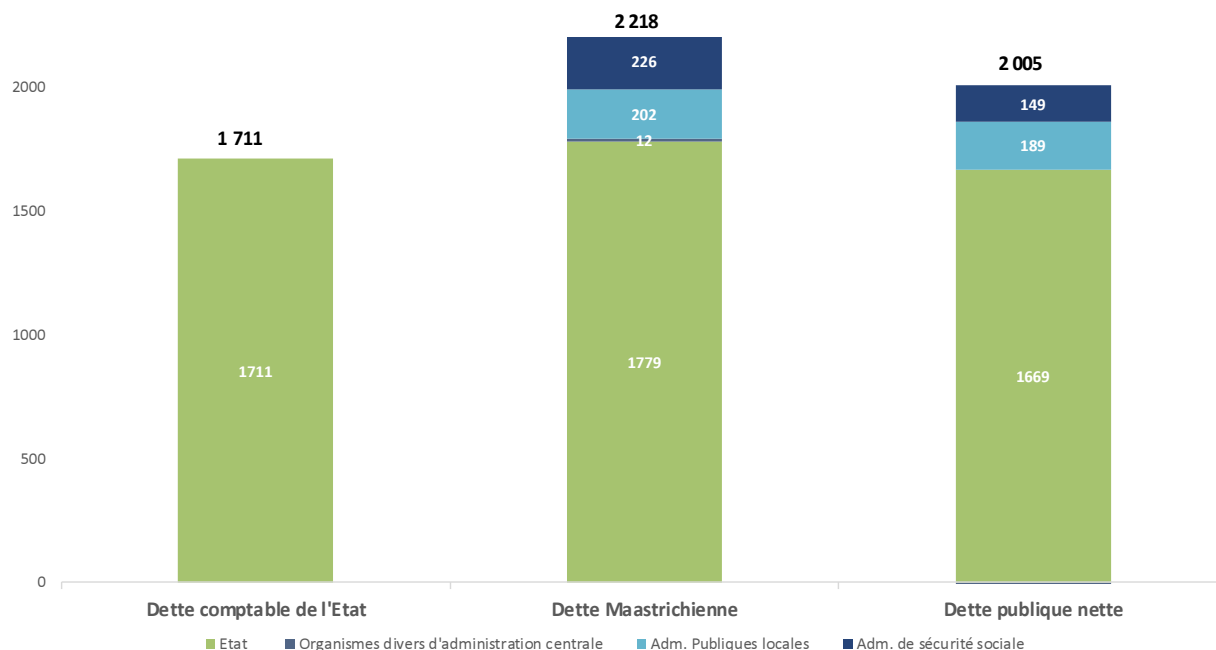
La **dette comptable de l'État** correspond à la dette financière comme présentée dans le compte général de l'État. Elle est composée pour l'essentiel d'une partie négociable, celle contractée sous forme d'instruments financiers échangeables sur les marchés financiers tels que les obligations et les bons du Trésor. Ces émissions de titres sont réalisées par l'Agence France Trésor (AFT). La partie non négociable de la dette financière comprend quant à elle, les emprunts repris de tiers et la dette relative aux partenariats public-privé (PPP) : elle représente moins de 0,5 % du total de la dette de l'État (cf. CGE – Note 11).

La **dette au sens du traité de Maastricht** constitue la dette brute consolidée de l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : non seulement l'État, mais aussi les

organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale. Aussi appelée dette publique notifiée, cette dette maastrichtienne s'élève à 97,0 % du PIB fin 2017, soit 2 218,4 Md€, contre 96,6 % fin 2016 (2 152,5 Md€).

S'agissant du périmètre de l'État, la dette maastrichtienne diffère de la dette comptable de l'État présentée dans le CGE (1 779 Md€ contre 1 711 Md€). En particulier, elle ne comprend pas les intérêts courus des titres négociables, et intègre en revanche les dépôts des correspondants du Trésor et personnes habilitées, ainsi que la dette vis-à-vis d'institutions financières de l'UE (au titre du FESF), d'EDF, de RFF ou encore de l'AFD.

La **dette publique nette** est égale à la dette publique notifiée de laquelle on retranche les dépôts (trésorerie), les crédits et les titres de créances négociables (à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs de l'économie.



Dette maastrichtienne et dette publique nette - Source : INSEE (« Comptes nationaux annuels », publié le 26 mars 2018) – établi conformément au référentiel SEC 10.

Information sectorielle

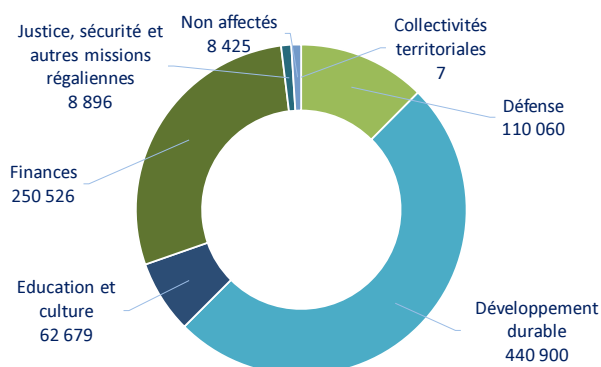
États financiers sectoriels

Les principales actions de l'État s'articulent autour de sept axes majeurs : les « collectivités territoriales », la « défense », les « dettes financières », le « développement durable », « l'éducation et la culture », les « finances », « la justice, la sécurité et les autres missions régaliennes ».

Une présentation exhaustive de cette information, sous forme de tableaux, est disponible en note 3 du CGE (Informations sectorielles) et les périmètres et méthodes sont explicités en note 40 du CGE (Règles et méthodes liées à l'information sectorielle).

Bilan sectoriel

Actif (M€)



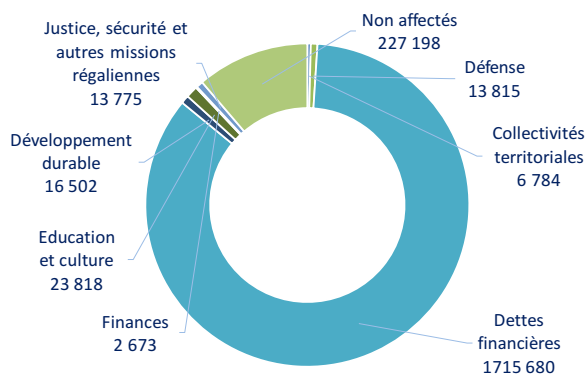
L'actif du bilan sectoriel de l'État se répartit essentiellement entre trois secteurs.

Le secteur « Développement durable » (50 %) est caractérisé par la part importante des immobilisations corporelles au service des politiques publiques environnementales, sociales et territoriales, notamment les infrastructures et concessions routières et autoroutières et les concessions hydrauliques.

Le secteur « Finances » (28 %) se caractérise par l'importance de ses immobilisations financières (entités contrôlées et non contrôlées) et de son parc immobilier, les bâtiments non spécifiques étant affectés à ce secteur par dispositions normatives.

Le secteur « Défense » (12 %) comprend le matériel militaire et la quasi-totalité des stocks de l'État.

Passif (M€)

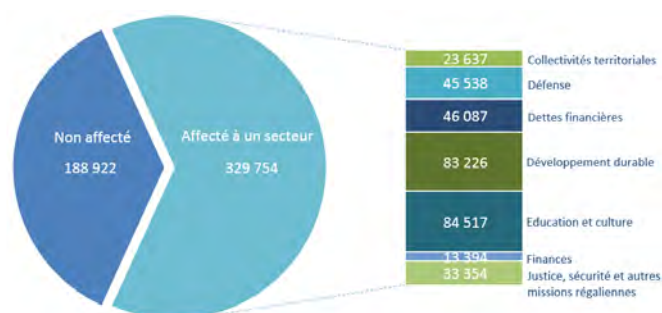


Le passif est porté essentiellement par le secteur « Dettes financières » (85 %) qui rassemble, par dispositions normatives, l'intégralité des dettes financières.

Les éléments qui ne peuvent être affectés à un secteur du fait de dispositions normatives ou par impossibilité technique sont intégrés dans une catégorie « Non affectés » qui représentent 1 % de l'actif sectoriel et 11 % du passif sectoriel.

Compte de résultat sectoriel

Charges (M€)



Les **charges du compte de résultat sectoriel** de l'État (hors non affectées) se répartissent principalement entre 4 secteurs.

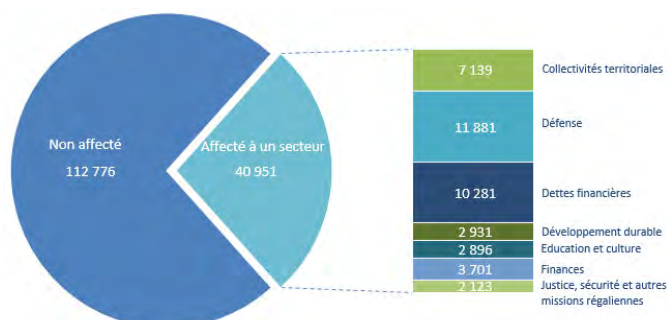
Le **secteur « Éducation et culture »** (16 %), qui concentre l'essentiel des charges de personnel, rattachées à la mission « Enseignement scolaire », ainsi que des charges de fonctionnement liées aux subventions pour charges de service public versées aux établissements publics nationaux de recherche et d'enseignement.

Le **secteur « Développement durable »** (16 %) dans lequel est intégré une grande part des charges d'intervention liées à des transferts aux ménages et aux entreprises (aide à l'accès au logement, allocation adultes handicapés, prime d'activité, soutien à la transition énergétique, etc.).

Le **secteur « Dettes financières »** (9 %), qui porte les charges financières correspondant aux intérêts de la dette de l'État.

Le **secteur « Défense »** (9 %), dont les charges sont principalement des dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations, des charges d'entretien liées au matériel militaire, et de personnel.

Produits (M€)

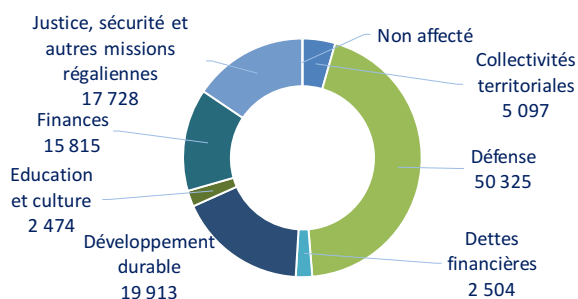


Les **produits du compte de résultat sectoriel** de l'État affectés à un secteur sont liés à des reprises sur provisions et dépréciations constatées au bilan.

En raison du principe de non-affectation des recettes de l'État, les produits régaliens (produits en eux-mêmes mais aussi les charges s'y rattachant) ne sont pas ventilés parmi les secteurs (cf. CGE Note 40 – Règles et méthodes liées à l'information sectorielle), ainsi que les éléments relatifs aux pensions. Ainsi, les éléments « Non affectés » représentent 73 % des produits sectoriels.

Engagements hors bilan sectoriels

Engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu (M€)

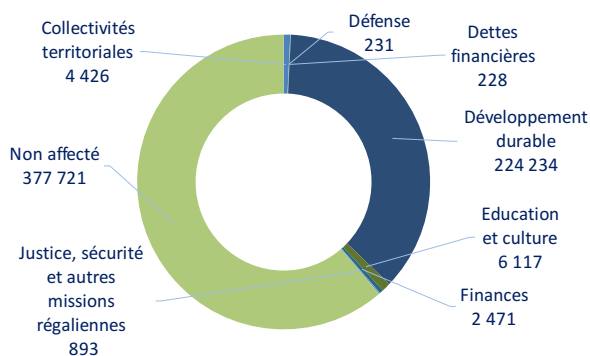


Les engagements hors bilan relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu sont principalement représentés par le secteur « Défense » pour 44 %.

Ils sont également composés dans une moindre mesure par les secteurs « Développement durable » à hauteur de 17 %, « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » pour 16 %, et « Finances » pour 14 %.

Ces engagements ne comprennent pas d'éléments « Non affectés ».

Engagements découlant de la mission de régulateur économique et social (M€)



Les autres engagements hors bilan découlant de la mission de régulateur économique et social sont majoritairement représentés par le secteur « Développement durable » pour 36 %. Ces engagements concernent notamment les aides au logement (APL, ALS et ALF), les allocations aux adultes handicapés ainsi que diverses allocations de solidarité.

Les engagements hors bilan sectoriels sont présentés sans les éléments « Non affectés » qui représentent 61 % du total des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social (Cf. CGE Note 40 – Règles et méthodes liées à l'information sectorielle). Ces éléments, relatifs en particulier au financement des régimes spéciaux de retraite subventionnés par l'État (SNCF, RATP, ENIM, etc.), ne sont pas ventilés par disposition normative.

Secteur « Collectivités territoriales »

Identité du secteur

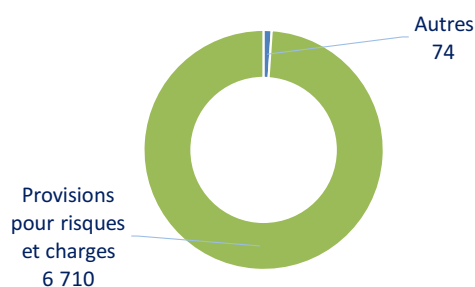
L'effort financier de l'État en faveur des collectivités territoriales constitue un vecteur puissant de soutien de leurs initiatives, dans le respect du principe constitutionnel de libre administration. L'État poursuit, à travers cet effort, trois objectifs principaux : celui de compenser les charges transférées dans le cadre de la décentralisation ou les pertes de produit fiscal induites par des réformes des impôts locaux, celui d'accompagner l'investissement, notamment en milieu rural et enfin celui de renforcer la péréquation, dans le cadre de l'intercommunalité plus intégrée et de dotations de péréquations plus efficaces.

Au bilan, le passif du secteur « Collectivités territoriales » représente moins de 1 % du passif de l'État et est constitué essentiellement de provisions pour risques et charges.

Si, au travers des transferts aux collectivités territoriales, le compte de résultat sectoriel représente près de 12 % des charges d'intervention de l'État, seuls les produits relatifs aux reprises de provisions et dépréciations sont portés par le secteur. En effet, par disposition normative, les prélèvements sur recettes, au même titre que les produits régaliens, sont portés par le secteur « Non affectés ». Ainsi, les charges liées à la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales (30 877 M€) et au FCTVA (5 009 M€) ne sont pas rattachées au secteur « Collectivités territoriales ».

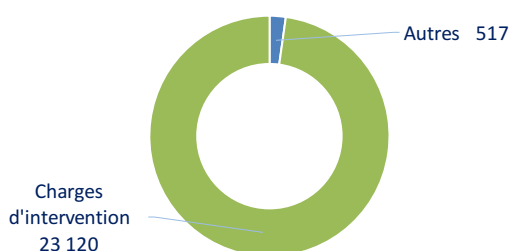
Le secteur « Collectivités territoriales » porte 4 % du total des engagements hors bilan relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu.

Passif sectoriel (M€)



Le bilan sectoriel est essentiellement composé de provisions pour risques et charges relatives à l'engagement de l'État à l'égard des collectivités territoriales notamment au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Charges sectorielles (M€)



Les charges du secteur « Collectivités territoriales » sont constituées principalement de charges d'intervention représentant les transferts effectués par l'État aux collectivités territoriales. Il s'agit notamment de dispositifs d'exonération d'impôts locaux pour les ménages (tels que la taxe d'habitation et la taxe foncière), et du dégrèvement barémique sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Engagements hors bilan sectoriels

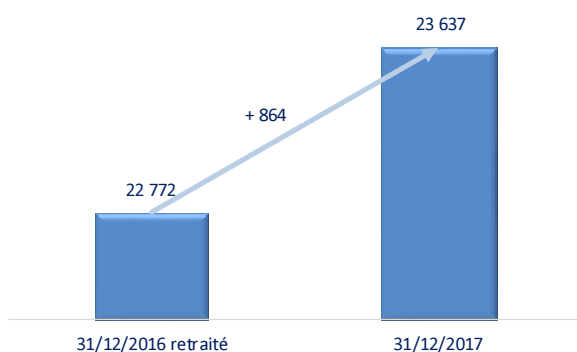
Le secteur "Collectivités territoriales" comporte des engagements hors bilan sectoriel à hauteur de 9 523 M€ dont 4 426 M€ correspondant à des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social et 5 097 M€

correspondant à des engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu.

Variations observées sur le secteur

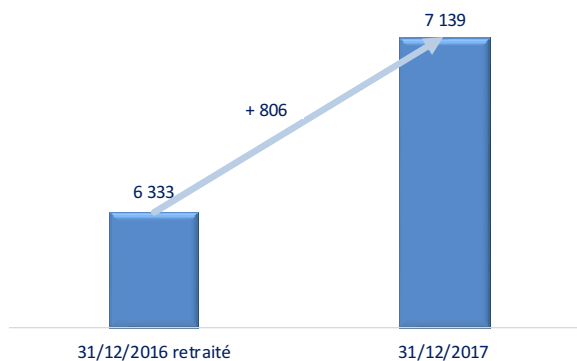
Les charges et les produits du secteur « Collectivités territoriales » ont augmenté dans les mêmes proportions par rapport à l'année 2016, ce qui n'a pas donné lieu à une variation significative du compte de résultat sectoriel au global. Néanmoins, les variations des charges et des produits prises individuellement sont significatives.

Charges sectorielles (M€)



La principale variation du compte de résultat du secteur « Collectivités territoriales » concerne les charges d'intervention (+ 581 M€), et en particulier les transferts aux collectivités territoriales, en hausse de 674 M€. Ces derniers augmentent en raison de l'instauration en 2017 du Fonds de développement économique des régions, et du fonds exceptionnel de soutien aux départements connaissant une situation financière particulièrement dégradée.

Produits sectoriels (M€)



La hausse des produits sectoriels du secteur « Collectivités territoriales » résulte en particulier de la variation des produits d'intervention (+ 784 M€). Cette augmentation résulte principalement de la fermeture des inscriptions du dispositif « 500 000 formations », justifiant une diminution de la provision afférente pour 493 M€, et de la diminution anticipée des versements prévus au titre du FCTVA (reprise de 229 M€).

Secteur « Défense »

Identité du secteur

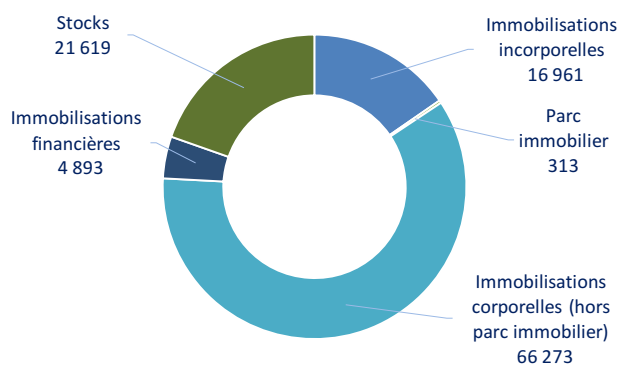
Ce secteur inclut, en particulier, la mission « Défense » qui inscrit son action conformément aux orientations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et à son engagement dans la modernisation de l'État. Ce cadre est complété et précisé par les dispositions organiques de la loi de programmation militaire 2014-2019 actualisée par la loi du 28 juillet 2015.

Le secteur « Défense » représente 12 % de l'actif et notamment 74 % des stocks, 59 % des immobilisations incorporelles et 16 % des immobilisations corporelles de l'État (hors parc immobilier).

Au compte de résultat, ce secteur représente 9 % des charges totales de l'État. Les autres charges de fonctionnement et les charges de personnel du secteur représentent respectivement 24 % et 8 % du total de ces postes au niveau de l'État.

Les engagements hors bilan du secteur « Défense » représentent 44 % des engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu.

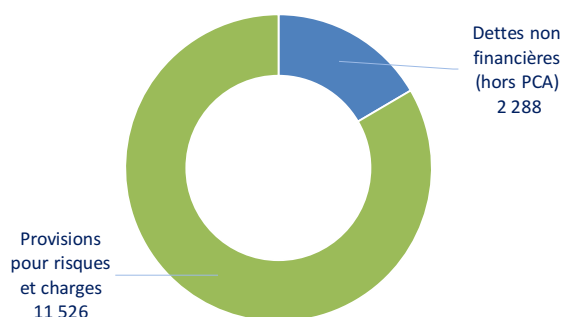
Actif sectoriel (M€)



L'actif du secteur « Défense » se décompose principalement en trois postes :

- les immobilisations corporelles, composées en majorité d'aéronefs, de sous-marins, de bâtiments de surface, de véhicules et engins terrestres ainsi que d'armements et de missiles stratégiques ;
- les stocks, composés de pièces de rechange et d'accessoires pour des équipements militaires ;
- les immobilisations incorporelles, composées pour l'essentiel des coûts de développement militaires concernant en premier lieu ceux afférents à l'aéronef Rafale, au missile M51 et à l'hélicoptère NH90.

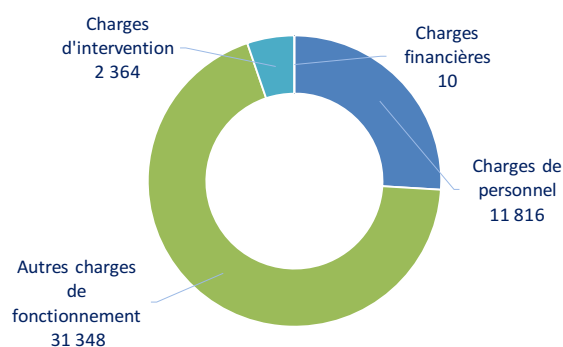
Passif sectoriel (M€)



Au passif, le secteur « Défense » comprend principalement des provisions pour risques et charges. Elles correspondent notamment à :

- des provisions pour transferts comprenant essentiellement des rentes des anciens combattants et victimes de guerre ;
- des provisions pour remise en état ;
- des provisions pour charges de personnel.

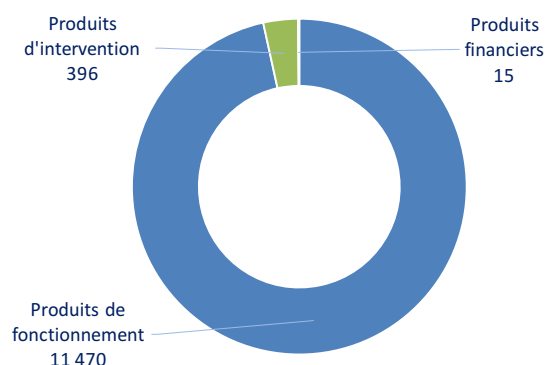
Charges sectorielles (M€)



Les charges sectorielles sont composées principalement :

- de charges de personnel traduisant l'effort de préparation et de déploiement des forces militaires ;
- d'autres charges de fonctionnement représentatives de l'utilisation des équipements et du matériel (amortissements, dépréciations et charges d'entretien).

Produits sectoriels (M€)



Les produits sectoriels sont composés principalement de produits de fonctionnement relatifs à des reprises sur dépréciation de stocks et en-cours, et d'immobilisations corporelles.

Engagements hors bilan sectoriels

Le secteur regroupe des engagements hors bilan substantiels (50 556 M€), dont 50 325 M€ d'engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu, représentant des restes à payer sur des

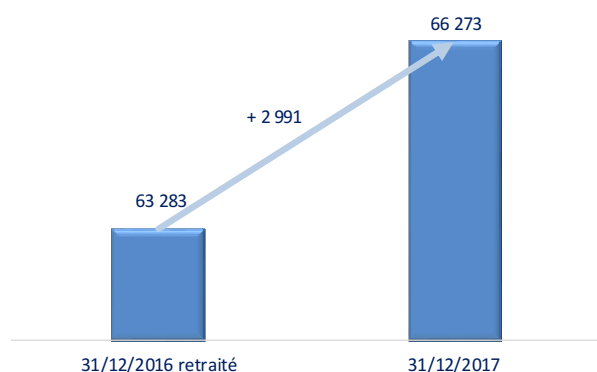
programmes d'armement à effet majeur et sur des opérations d'entretien programmé du matériel, relativement stables (50 322 M€ en 2017 contre 49 013 M€ en 2016).

Variations observées sur le secteur

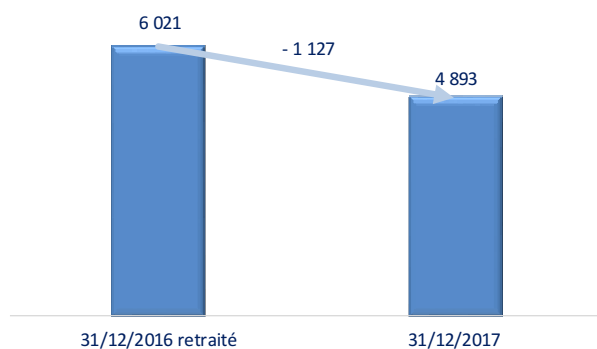
L'évolution du secteur « Défense » en 2017 est essentiellement marquée par la hausse des immobilisations corporelles et du passif, et par la diminution des immobilisations financières.

Actif sectoriel (M€)

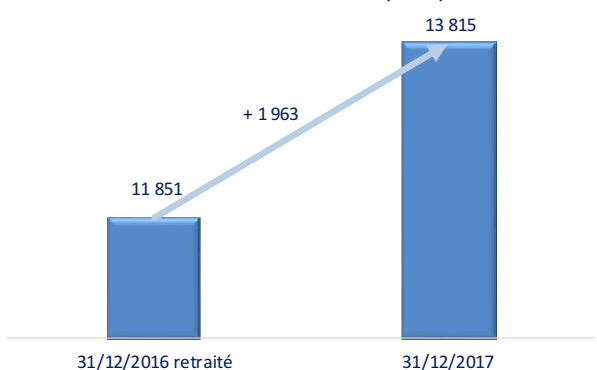
Immobilisations corporelles (hors parc immobilier)



Immobilisations financières



Passif sectoriel (M€)



La hausse des immobilisations corporelles du secteur « Défense » est liée d'une part à des mises en service de matériels militaires qui s'élèvent à 2 049 M€ concernant notamment les fréquences de type FREMM, les avions A400M et Rafale et les hélicoptères NH90 et d'autre part à des augmentations importantes d'en-cours liées notamment au développement des programmes de sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de type Barracuda, du missile M51 ainsi que des fréquences de taille intermédiaire (FTI).

La baisse des immobilisations financières du secteur « Défense » est liée à la restitution des actions Alstom prêtées par Bouygues à l'État en 2016 pour 1 147 M€.

L'augmentation du passif sectoriel est liée à la hausse des provisions pour charges (+ 1 683 M€). Celle-ci résulte, d'une part, de la hausse de la provision sur la majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre (+ 857 M€), et, d'autre part, de la hausse des provisions pour remise en état de divers armes et matériels, en raison de la réévaluation des coûts estimés de démantèlement (+ 645 M€).

Secteur « Dettes financières »

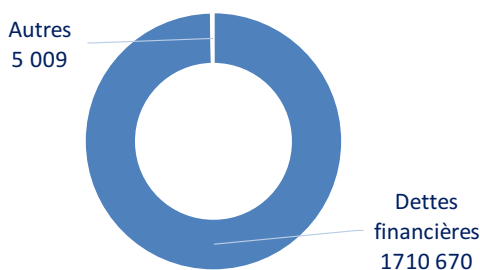
Identité du secteur

Le secteur « Dettes financières » regroupe essentiellement des missions à travers lesquelles l'État s'engage à assurer son financement en toutes circonstances, garantit ses positions liées au développement international de l'économie française et favorise les politiques de l'épargne. Ainsi, ce secteur rend compte du service et de la gestion de la dette, de la trésorerie de l'État et de ses divers engagements financiers.

Au bilan, le secteur « Dettes financières » représente 85 % du passif de l'État dans la mesure où ce secteur porte 100 % des dettes financières de l'État.

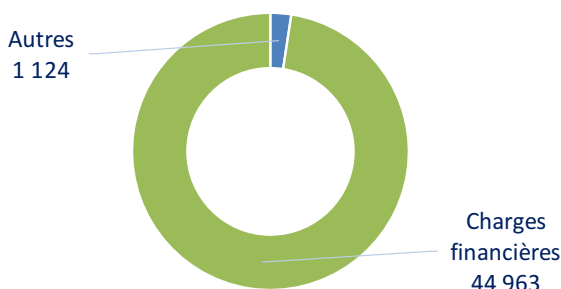
Par ailleurs, le compte de résultat sectoriel, comportant les charges d'intérêt de la dette, représente 9 % des charges totales de l'État et 7 % des produits totaux de l'État.

Passif sectoriel (M€)



Par dispositions normatives, l'intégralité des « Dettes financières » de l'État est rattachée à ce secteur.

Charges sectorielles (M€)



Le compte de résultat du secteur « Dettes financières » est composé majoritairement de charges financières. Il s'agit des intérêts réglés aux porteurs des différentes catégories de titres émis par l'État.

Engagements hors bilan sectoriels

Le secteur comporte des engagements hors bilan peu significatifs (2 733 M€) au regard des autres secteurs, dont 2 504 M€ d'engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu, représentant

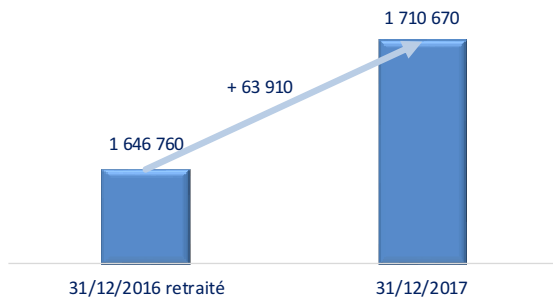
essentiellement des appels en garantie de l'État et des dispositifs visant à favoriser l'investissement dans le logement par des dispositifs d'épargne réglementés (épargne-logement).

Variations observées sur le secteur

Le secteur « Dettes financières » est marqué par l'augmentation des dettes financières et le recul des charges financières.

Passif sectoriel (M€)

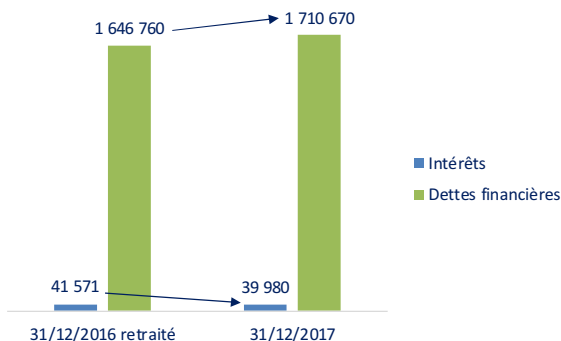
Dettes financières



La progression de la dette financière en 2017 (+ 63 910 M€), s'explique essentiellement par la hausse de l'ensemble de la dette négociable à moyen et long terme de 72 491 M€. Cette augmentation résulte de la variation de la valeur faciale, hors impact de l'évolution des différentiels d'inflation, des intérêts capitalisés et des coupons courus. Elle est atténuée par la baisse de la dette négociable à court terme, qui diminue de 7 468 M€, du fait d'adjudications inférieures aux amortissements. La part de cette dernière dans l'encours total de dette financière atteint 7,4 % (contre plus de 10 % en 2015, et 8,2 % en 2016). S'agissant des conditions de financement, les titres négociables à court terme demeurent à un niveau historiquement très bas, dans un contexte de liquidités excédentaires sur le marché interbancaire, en raison notamment des programmes de rachats de dettes menés par la Banque centrale européenne.

Charges sectorielles (M€)

Le ratio intérêt/dette



Les intérêts financiers sont en recul de 4 % par rapport à 2016 et sont constitués presque en totalité d'intérêts sur la dette négociable. Ils constituent une charge annuelle correspondant à 2,3 % de la dette (contre 2,5 % en 2016). Ce recul intervient dans un contexte de croissance de l'encours de la dette financière (+ 63 910 M€ en 2016) et de taux moyens historiquement bas (2,09 % pour l'encours à moyen et long terme, et -0,62 % pour les émissions à court terme en 2017).

Secteur « Développement durable »

Identité du secteur

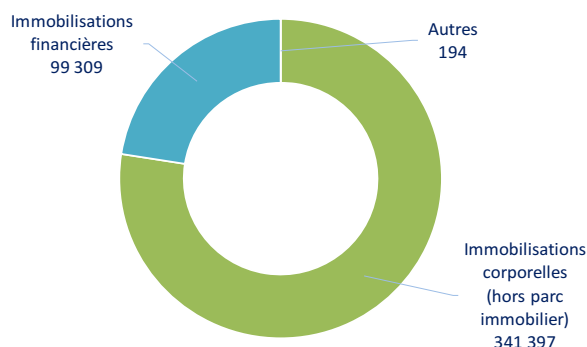
Les missions incluses dans ce secteur portent sur les enjeux des politiques publiques menées par l'État en vue de favoriser l'accès à l'emploi, au logement et à la santé, ainsi que de promouvoir l'égalité des chances en particulier au travers de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». Ainsi, l'ensemble des missions intégrées dans ce secteur correspond à l'une au moins des composantes du « développement durable » selon le rapport de Brundtland : une dimension environnementale, sociale et économique.

Le secteur « Développement durable » représente 50 % de l'actif de l'État et notamment 82 % des immobilisations corporelles, hors parc immobilier, et 29 % des immobilisations financières de l'État.

S'agissant du compte de résultat, ce secteur comporte 36 % des charges d'intervention de l'État.

Par ailleurs, le secteur « Développement durable » rassemble 36 % des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État.

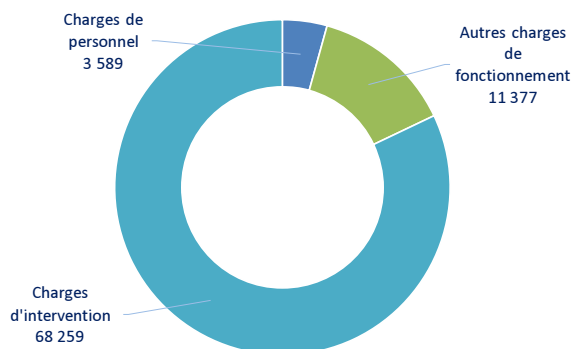
Actif sectoriel (M€)



L'actif sectoriel comprend :

- des immobilisations corporelles (hors parc immobilier). Il s'agit de concessions autoroutières, d'infrastructures routières, de concessions hydrauliques, de concessions ferroviaires et de concessions aéroportuaires ;
- des immobilisations financières, composées principalement des valeurs de participations de l'État, parmi lesquels figurent Électricité de France (EDF), l'Office national des forêts, l'Agence française de développement ainsi que des organismes liés au secteur du transport : SNCF, RATP, VNF, ADP, etc.

Charges sectorielles (M€)



Les charges du secteur « Développement durable » comprennent 82 % de charges d'intervention liées à la mission de régulateur économique et social de l'État : aides au logement, allocation adulte handicapé, prime d'activité, soutien à la transition énergétique, service public de l'énergie, etc.

Engagements hors bilan sectoriels

Les engagements hors bilan du secteur « Développement durable » s'élèvent à 244 147 M€, dont 224 234 M€ relatifs à des engagements découlant de la mission de

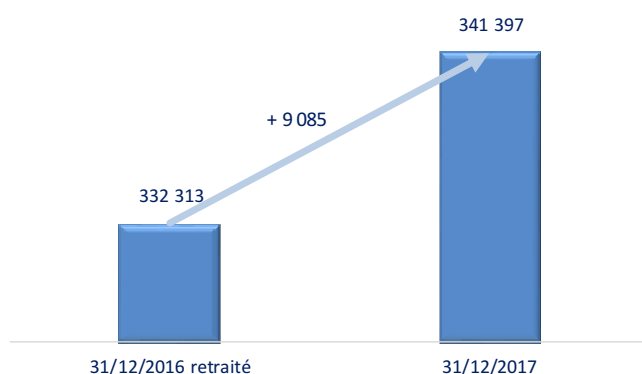
régulateur économique et social de l'État. Il s'agit principalement des dispositifs d'aide au logement (163 490 M€) ainsi que de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour 28 258 M€.

Variations observées sur le secteur

L'évolution du secteur « Développement durable » est marquée par des hausses importantes des immobilisations corporelles (hors parc immobilier) et financières sur l'exercice 2017.

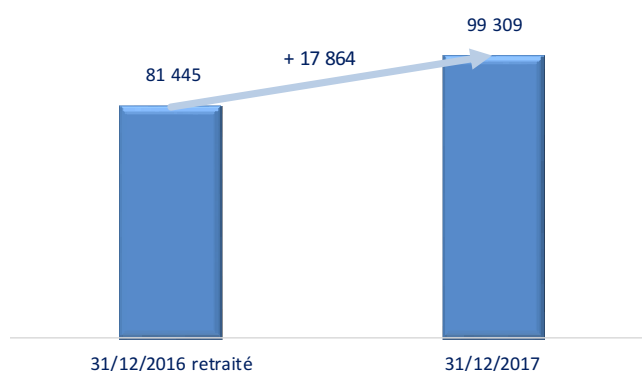
Actif sectoriel (M€)

Immobilisations corporelles
(hors parc immobilier)



L'évolution des immobilisations corporelles résulte pour l'essentiel de la réévaluation positive de la valeur des concessions autoroutières, du réseau routier national, et des ouvrages hydrauliques pour respectivement 3 706 M€, 3 020 M€, et 1 127 M€. Ces réévaluations positives font suite à la hausse de la valeur de l'index utilisé pour évaluer ces actifs.

Immobilisations financières



Les immobilisations financières du secteur « Développement durable » ont fortement évolué à la hausse en raison principalement de la hausse de l'écart d'équivalence du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) (+ 5 721 M€), de la restructuration d'AREVA (+ 5 470 M€), et de la recapitalisation et du paiement de dividendes en actions d'EDF (+ 4 274 M€).

Engagements hors bilan sectoriels

Les engagements hors bilan du secteur ont augmenté de 12 693 M€ par rapport à 2016, essentiellement sur la partie des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État. Cette augmentation s'explique principalement par

l'évolution des engagements hors bilan au titre de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et formation (ASS-F) (+ 10 837 M€) et ceux au titre de l'allocation aux adultes handicapés (+ 2 671 M€).

Secteur « Éducation et culture »

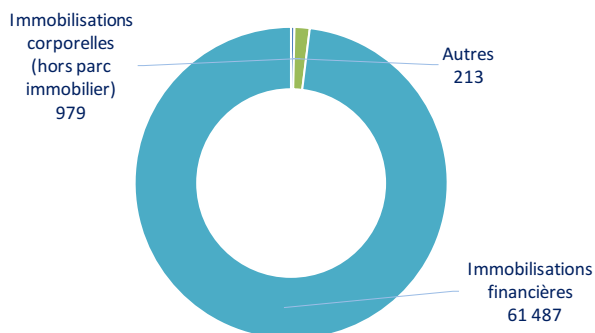
Identité du secteur

Ce secteur se caractérise par une forte dimension interministérielle puisqu'il associe les politiques publiques menées dans le cadre de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'éducation nationale, de la culture et de la communication.

A l'actif, le secteur « Éducation et culture » concentre essentiellement des immobilisations financières liées aux participations contrôlées en lien avec le secteur (Agence nationale de la recherche, universités, CROUS, Bibliothèque nationale de France, écoles, etc.). Ce secteur représente 18 % des immobilisations financières de l'État et 7 % de l'actif de l'État.

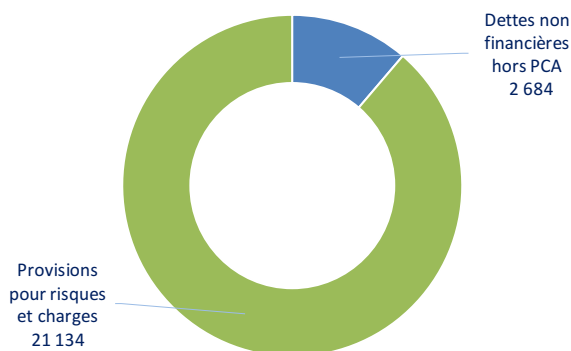
Au compte de résultat, les charges du secteur « Éducation et culture » traduisent l'ensemble des moyens que l'État consacre au service public de l'éducation. Ce secteur représente 16 % des charges totales de l'État. À ce titre, il regroupe 32 % des charges de personnel (rémunérations principales des titulaires et des stagiaires) et 19 % des autres charges de fonctionnement de l'État (principalement les subventions pour charges de service public versées aux établissements publics nationaux).

Actif sectoriel (M€)



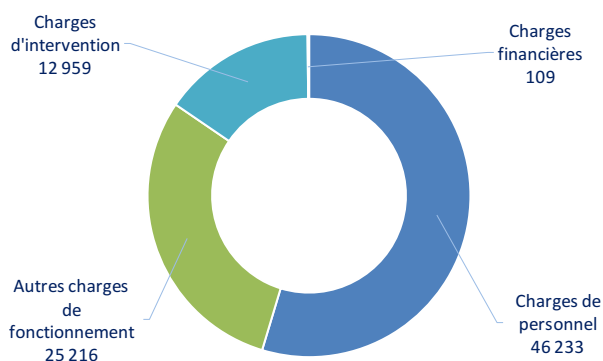
Le secteur « Éducation et culture » comprend essentiellement des immobilisations financières relatives aux fonds liés aux investissements d'avenir et à la valeur des participations de l'État dans certains établissements publics nationaux. Il s'agit notamment du Centre national d'études spatiales (CNES), la Bibliothèque nationale de France (BNF), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Agence nationale de la recherche (ANR), les universités et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Passif sectoriel (M€)



Au passif, ce secteur inclut principalement des provisions pour risques et charges. Celles-ci comprennent notamment la part financée par l'État des obligations de fin de cycle – démantèlement et assainissement des installations nucléaires – découlant de l'activité du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) à hauteur de 17 357 M€.

Charges sectorielles (M€)



Le compte de résultat du secteur concentre :

- des charges de personnel rattachées à la mission « Enseignement scolaire » (rémunérations principales des personnels titulaires et stagiaires) ;
- des charges de fonctionnement liées aux subventions pour charges de service public versées notamment aux établissements de formation supérieure et de recherche universitaire.

Engagements hors bilan sectoriel

Le secteur « Éducation et culture » comporte des engagements hors bilan sectoriel à hauteur de 8 591 M€ dont 6 117 M€ d'engagements découlant de la mission de régulateur économique et social et 2 474 M€ d'engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu. Il

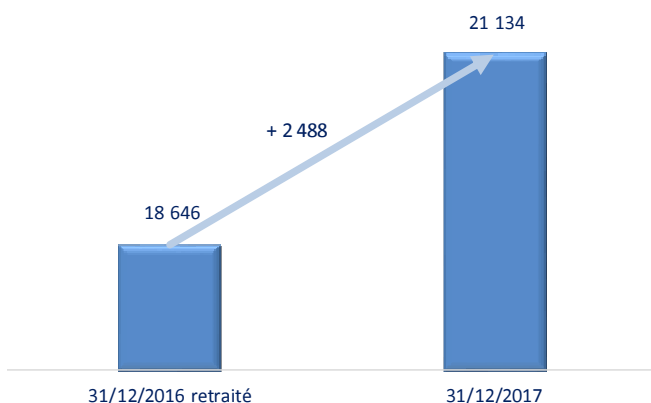
s'agit principalement des bourses d'enseignement pour 2 066 M€, dont 1 145 M€ sur critères sociaux, des actions d'assistance éducative et d'inclusion scolaire pour 1 134 M€, et des engagements relatifs au Fonds de compétitivité des entreprises pour 953 M€.

Variations observées sur le secteur

L'évolution du secteur « Éducation et culture » est marquée par l'augmentation des provisions pour risques et charges, des charges de personnel, ainsi que des autres charges de fonctionnement.

Passif sectoriel (M€)

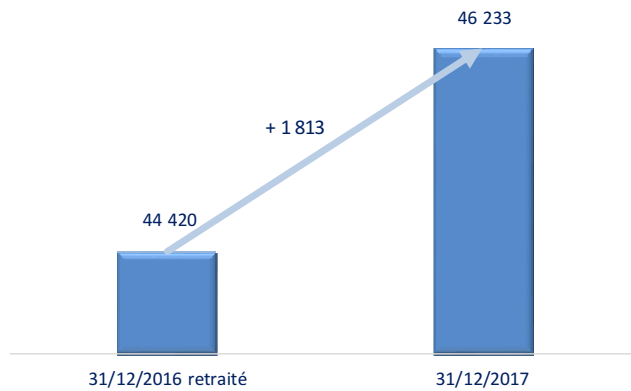
Provisions pour risques et charges



L'augmentation des provisions pour risques et charges du secteur se rapporte principalement aux provisions pour démantèlement découlant de l'activité du CEA (+ 2 645 M€).

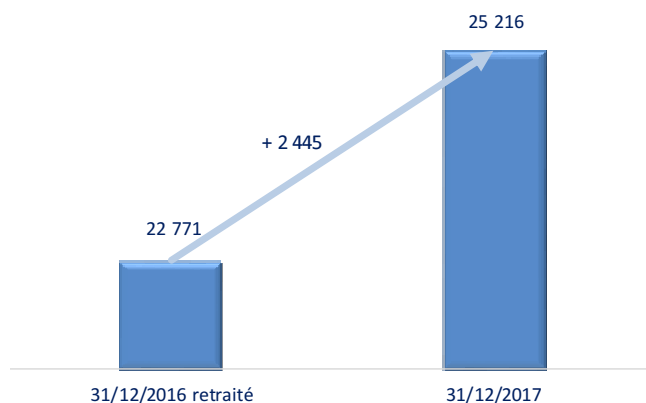
Charges sectorielles (M€)

Charges de personnel



L'augmentation des charges de personnel est due principalement à la réévaluation du point d'indice, et à la mise en œuvre de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, qui prévoit des créations d'emplois pour l'enseignement public et privé du 1^{er} et du 2nd degrés. Par ailleurs, ces filières ont vu l'entrée en vigueur en 2017 de la carrière renouvelée pour les personnels enseignants et assimilés. Enfin, l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves au bénéfice des personnels enseignants du 1^{er} degré a été revalorisée au 1^{er} septembre 2016.

Autres charges de fonctionnement



L'augmentation des autres charges de fonctionnement est due à la hausse des dotations aux provisions pour remise en état, liée essentiellement au démantèlement des installations nucléaires du CEA. Les dotations nettes de reprises relatives à ces dernières augmentent de 2 404 M€ en 2017.

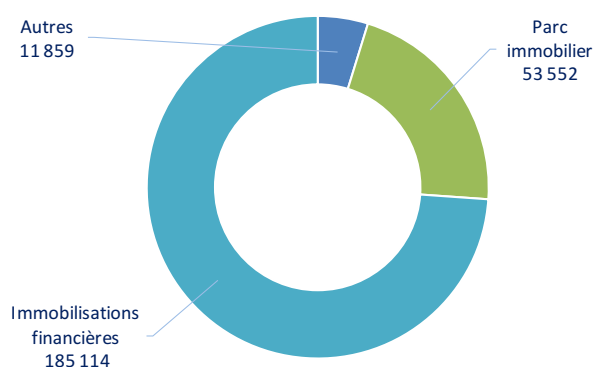
Secteur « Finances »

Identité du secteur

Le secteur « Finances » rassemble des politiques publiques relevant des domaines budgétaires et des comptes publics ainsi que des politiques de formation des fonctionnaires et d'action sociale interministérielle.

Le secteur « Finances » représente 28 % de l'actif de l'État et plus particulièrement 53 % des immobilisations financières et 87 % du parc immobilier de l'État.

Actif sectoriel (M€)



L'actif du secteur « Finances » est composé :

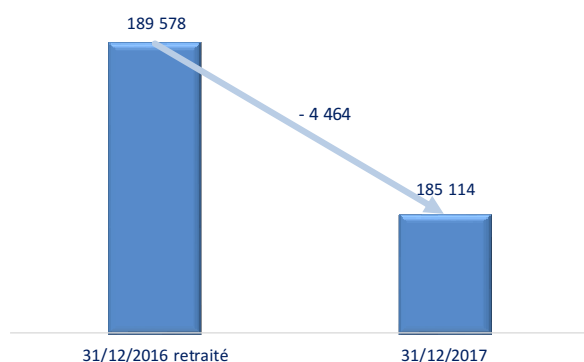
- d'immobilisations financières, auxquelles sont rattachées des participations contrôlées par l'État, telles l'EPIC BPI France et La Poste SA, des participations non contrôlées dont la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la Banque de France, des participations relatives à des entités internationales, comprenant notamment la quote-part française au Fonds monétaire international (FMI), et des participations relatives à des sociétés non contrôlées, telles que Orange, Dexia ou Renault ;
- de parc immobilier, pour l'essentiel des bâtiments non spécifiques affectés par dispositions normatives à ce secteur (immeubles de bureaux, locaux d'activité y compris sites militaires et parc résidentiel).

Variations observées sur le secteur

L'évolution du secteur « Finances » est marquée par l'augmentation des immobilisations financières.

Actif sectoriel (M€)

Immobilisations financières



La variation des immobilisations financières sectorielles résulte principalement de la baisse de la valeur brute d'ENGIE (- 3 189 M€), liée à d'importantes cessions de titres sur l'exercice 2017, représentant 9 % du capital. En outre, la valeur brute d'Alstom a également diminué significativement (- 1 147 M€), à la suite de la restitution à Bouygues des actions prêtées à l'État en 2016.

Engagements hors bilan sectoriels

Les engagements hors bilan du secteur « Finances » ont augmenté de manière importante en 2017, notamment concernant les engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu (+ 7 686 M€), résultant majoritairement de la comptabilisation des projets d'investissement

d'avenir (PIA) 3 en hors bilan. Par ailleurs, les engagements hors bilan du secteur comprennent les restes à payer relatifs aux prêts aux États étrangers (4 938 M€) et des engagements accordés par l'État au Fonds monétaire international.

Secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes »

Identité du secteur

Ce secteur couvre les politiques publiques majeures menées par le Gouvernement : en matière de justice, d'actions liées à la sécurité intérieure de l'État et à la politique étrangère.

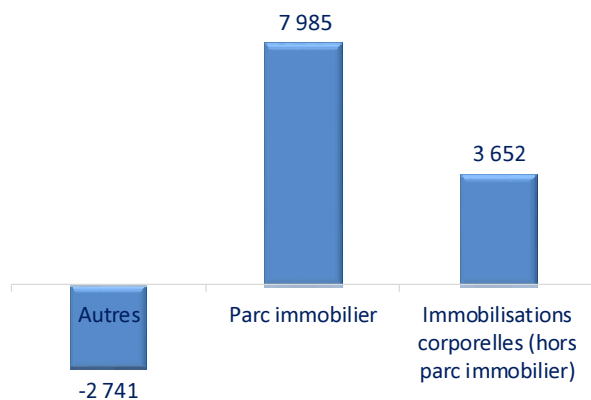
Une forte dimension interministérielle caractérise également ce secteur puisqu'il associe les politiques publiques menées dans le cadre de la justice (justice, cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire, etc.), de la politique intérieure (sécurité, sécurité civile, administration générale et territoriale de l'État, etc.), des affaires étrangères et européennes (action extérieure de l'État).

Le secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » représente seulement 1 % de l'actif de l'État, mais 13 % de son parc immobilier. Au passif, ce secteur regroupe 1 % du total de l'État, et 9 % des provisions pour risques et charges.

Au compte de résultat, ce secteur représente 6 % des charges totales et 12 % des charges de personnels de l'État.

Les engagements hors bilan du secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » correspondent à 16 % des engagements relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu.

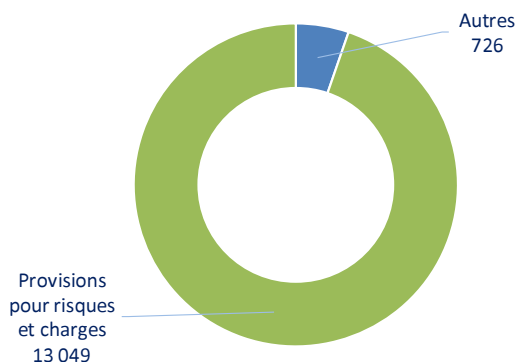
Actif sectoriel (M€)



À l'actif, le secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » est composé principalement :

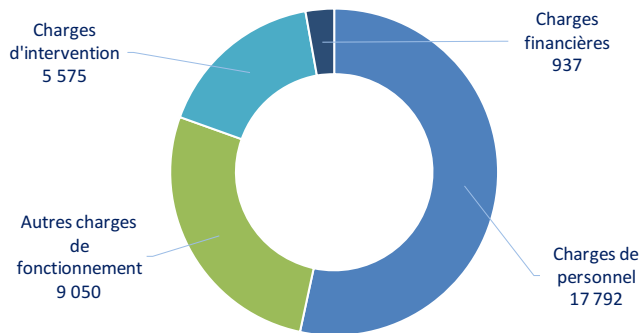
- du parc immobilier qui inclut les établissements pénitentiaires ;
- d'immobilisations corporelles (hors parc immobilier) comprenant notamment des immobilisations en cours relatives à des bâtiments de la police nationale (792 M€) et de la gendarmerie nationale (658 M€) en cours de réalisation ou de rénovation.

Passif sectoriel (M€)



Au passif, ce secteur comporte en majorité des provisions pour risques et charges. Il s'agit notamment de provisions liées aux actions de solidarité à l'égard des pays en développement.

Charges sectorielles (M€)



Les charges du secteur « Justice, Sécurité et autres missions régaliennes » sont composées à 53 % de charges de personnel. Il s'agit des moyens de la police nationale, de la gendarmerie nationale ainsi que de l'administration pénitentiaire, mobilisés notamment dans le cadre du Plan de lutte anti-terroriste (PLAT), du Plan de lutte contre l'immigration clandestine (PLIC) et du Pacte de sécurité (PDS).

Engagements hors bilan sectoriels

Le secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » comporte des engagements hors bilan sectoriel à hauteur de 18 621 M€ dont 17 728 M€ correspondant à des engagements

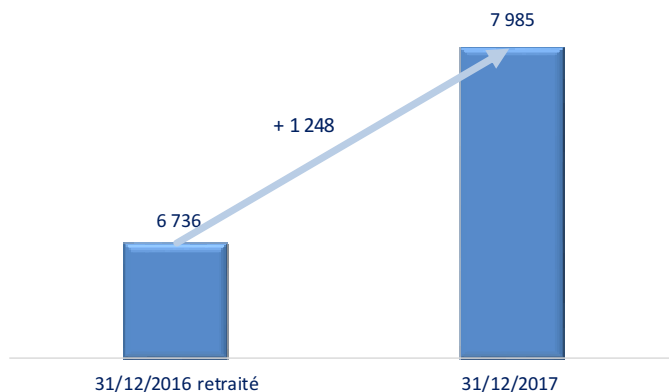
relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu sur l'exercice 2017 et 893 M€ d'engagements découlant de la mission de régulateur économique et social.

Variations observées sur le secteur

L'évolution du secteur « Justice, sécurité et autres missions régaliennes » est marquée au bilan par la hausse du parc immobilier et la diminution des provisions pour risques et charges. Au compte de résultat, les charges de personnel et les reprises sur provisions et dépréciations baissent significativement.

Actif sectoriel (M€)

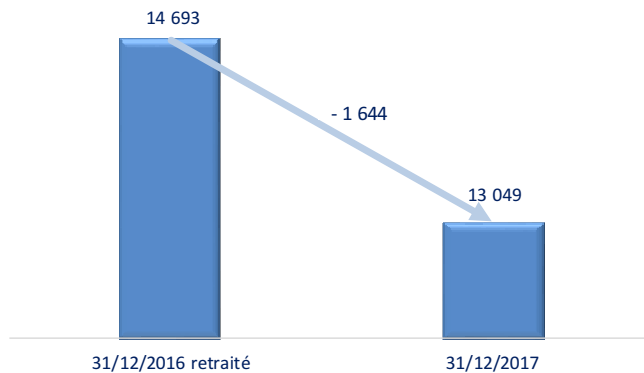
Parc immobilier



A l'actif, la variation du parc immobilier découle principalement de l'augmentation de la valeur des établissements pénitentiaires (maisons d'arrêt, maisons centrales, centres pénitentiaires et établissements pour mineurs), liée aux changements d'établissements de référence permettant de valoriser les établissements pénitentiaires (+ 2 604 M€), et à l'évolution de l'index servant à évaluer le bâti des prisons (- 1 310 M€).

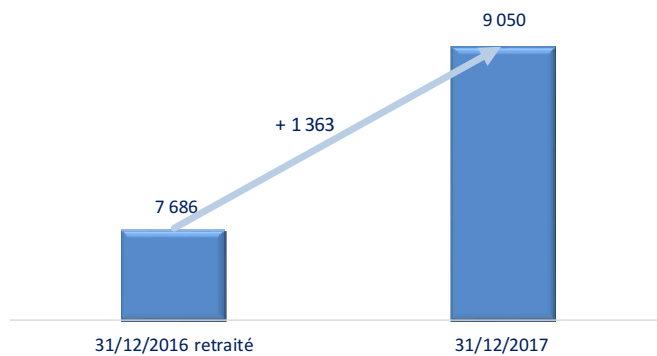
Passif sectoriel (M€)

Provisions pour risques et charges



Au passif, la diminution des provisions pour risques et charges résulte d'une diminution des provisions pour transferts relatives à l'aide économique et financière au développement. Cette évolution est liée principalement à la baisse de la provision relative aux Fonds européens de développement (FED), ainsi qu'à celle concernant le Fonds de solidarité pour le développement (FSD). Cette baisse des provisions a mécaniquement un impact à la hausse sur les produits, en reprises sur provisions, pour le même montant.

Autres charges de fonctionnement



Les autres charges de fonctionnement augmentent essentiellement à la suite de la hausse des dépréciations sur les bâtiments pénitentiaires, en raison de l'évolution de l'index servant à évaluer le bâti des prisons (- 1 310 M€).

Éléments « Non affectés »

Identité du secteur

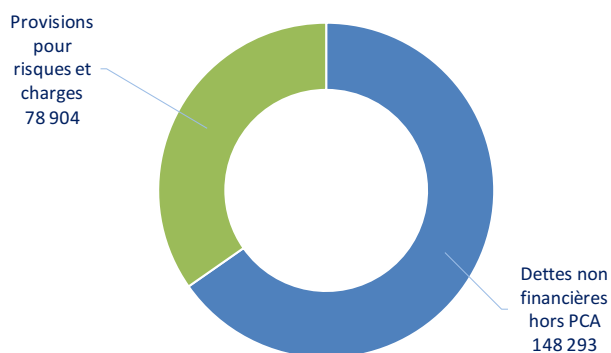
Les opérations portées dans ce secteur le sont soit en application d'une disposition normative, soit par impossibilité technique. Les éléments « Non affectés » regroupent essentiellement des dettes non financières afférentes aux produits régaliens (acomptes d'impôt sur les sociétés, remboursement de TVA, etc.), des provisions pour risques et charges, des charges de personnel (notamment les pensions) et des autres charges de fonctionnement (essentiellement des dotations aux amortissements et dépréciations relatifs à des créances de produits régaliens).

Au bilan, le secteur « non affecté » représente 1 % de l'actif et 11 % du passif de l'État, avec pour l'essentiel des dettes non financières et des provisions pour risques et charges, afférentes en majorité à des produits régaliens.

Au compte de résultat, le secteur « non affecté » représente 36 % des charges totales de l'État et notamment 40 % des charges de personnel de l'État (notamment les pensions) et la totalité des produits régaliens.

Les engagements hors bilan « non affectés » correspondent à 61 % des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État.

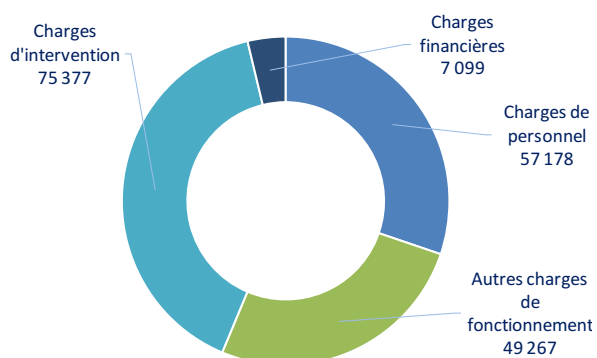
Passif sectoriel (M€)



Les dettes non financières (hors produits constatés d'avance) sont répertoriées en « non affectées » principalement du fait de dispositions normatives. Il s'agit ainsi des charges à payer sur remboursements d'IS et de TVA (respectivement 31 291 M€ et 19 081 M€), des acomptes reçus sur impôts d'État (57 468 M€) et de recouvrements à verser à des tiers (14 692 M€).

Les provisions pour risques et charges « non affectées » le sont pour la plupart par dispositions normatives. Elles concernent ainsi principalement des provisions pour transferts et des provisions pour litiges liés à l'impôt.

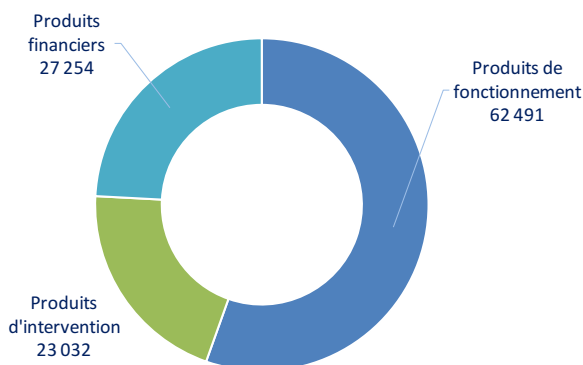
Charges sectorielles (M€)



Les éléments « non affectés » en charges le sont pour l'essentiel par dispositions normatives. Ils incluent ainsi :

- des charges d'intervention, dont 43 781 M€ sont liés à des transferts aux collectivités territoriales (DGF, FCTVA notamment) et 20 265 M€ à la dotation aux provisions pour transferts relative à la participation de la France au budget de l'Union européenne ;
- les charges de personnel relatives aux pensions ;
- des autres charges de fonctionnement, dont les dotations pour dépréciation des créances sur les redevables, et les admissions en non-valeur, décisions gracieuses et apurements des débits.

Produits sectoriels (M€)



Les produits régaliens nets sont, par dispositions normatives intégrés en totalité au secteur « non affecté ». Ils s'élèvent à 303 989 M€ au titre de l'année 2017.

Les produits régaliens ne sont pas représentés dans ce graphique afin de faciliter la lecture des autres postes composant les produits sectoriels.

Les éléments « non affectés » en produits le sont également, pour la plupart, par dispositions normatives. Ils incluent ainsi :

- des produits de fonctionnement, en particulier les reprises de dépréciations de créances de l'actif circulant ;
- des produits d'intervention. Il s'agit pour l'essentiel de reprises de provisions pour des transferts aux autres collectivités.

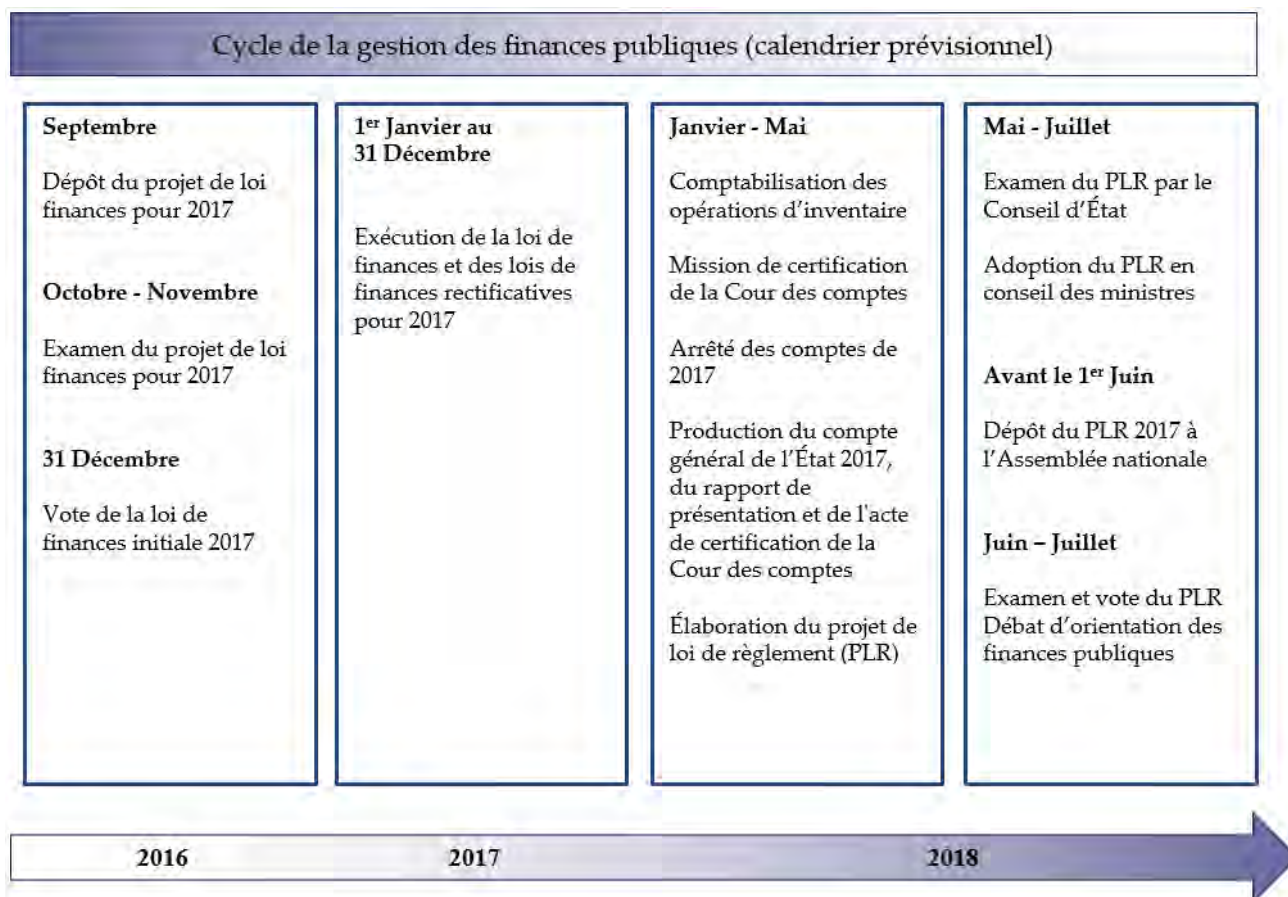
Engagements hors bilan sectoriels

Les engagements hors bilan « non affectés » représentent 61 % du total des engagements découlant de la mission de régulateur économique et social et sont principalement composés des engagements au titre des

régimes spéciaux de retraite subventionnés par l'État tels que ceux relatifs à la SNCF (173 404 M€), la RATP (101 836 M€), et l'ENIM (75 336 M€).

Le cycle de la gestion des finances publiques

La production des comptes de l'État de l'année 2017 s'inscrit dans le cadre d'un cycle pluriannuel. Dans le cadre pluriannuel établi par la loi de programmation des finances publiques pour 2014-2019, il a débuté à l'automne 2016 avec l'examen du projet de loi de finances, s'est poursuivi durant l'année 2017 avec l'exécution et la comptabilisation des opérations, puis au printemps 2018 avec la production du compte général de l'État et s'achèvera en juillet 2018 avec le vote par le Parlement de la loi de règlement du budget et d'approbation des comptes annuels (PLR).

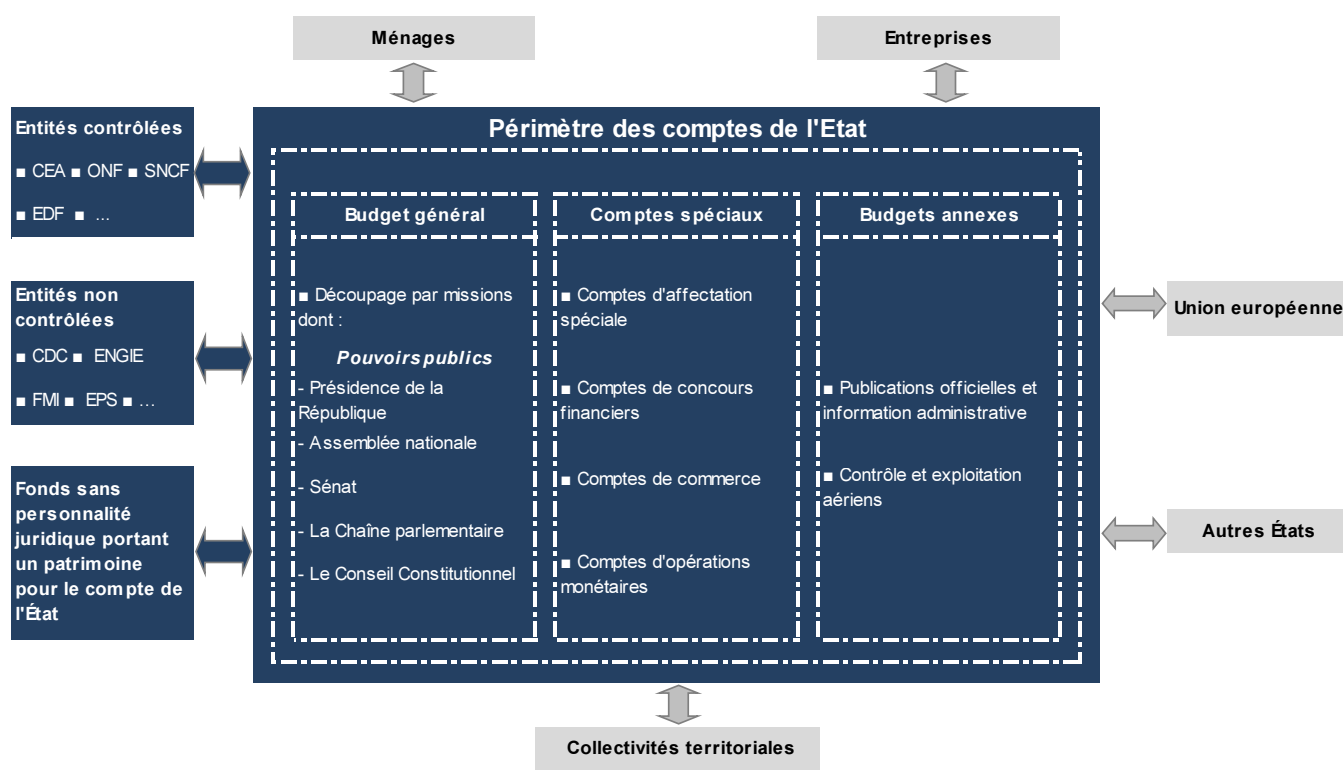


Quel bilan faire de la clôture de l'exercice 2017 ?

Les comptes de l'État de l'exercice 2017 ont été déposés au Parlement avant le 1^{er} juin 2018, conformément au calendrier fixé par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Ils traduisent la volonté marquée d'améliorer constamment l'image fidèle qu'ils donnent de la situation financière et patrimoniale de l'État. Le contexte économique et financier a renforcé cette exigence de transparence et de fiabilité des comptes.

L'exercice 2017 a permis une nouvelle amélioration de la fiabilité des comptes par rapport aux exercices précédents. Leur certification par la Cour des comptes place la France au premier plan dans ce domaine, puisque seuls quelques pays se sont engagés dans une telle démarche.

Le périmètre des comptes de l'État



Les entités relevant du périmètre de l'État

Le **périmètre comptable de l'État** comprend l'ensemble des services ou institutions d'État non dotés de la personnalité juridique. Il correspond globalement à celui des entités ou services dont les moyens de fonctionnement sont autorisés et décrits par la loi de finances de l'exercice, y compris les comptes spéciaux et les budgets annexes, à

l'exception des établissements publics et organismes assimilés, dotés d'une personnalité juridique et inclus dans les participations financières de l'État.

Le périmètre des comptes de l'État englobe le budget général (dont les pouvoirs publics), les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Les entités hors périmètre de l'État

Le périmètre est différent de celui retenu pour les administrations publiques de la comptabilité nationale dans la mesure où le périmètre considéré ici n'englobe ni les organismes divers d'administration centrale, ni les administrations de Sécurité sociale, ni les administrations publiques locales.

L'État interagit avec de nombreux acteurs externes dans le cadre de ses missions de service public, de son rôle de collecteur de l'impôt et de régulateur de l'activité économique. Ces relations se traduisent dans les comptes de l'État notamment sous forme de

subventions aux ménages, entreprises et collectivités, de produits d'impôts, ou encore de prêts à des États étrangers.

L'intervention de l'État dans la vie économique se manifeste également par des participations détenues dans le capital de sociétés, d'établissements ou d'organismes internationaux. Ainsi, les participations détenues par l'État font l'objet d'une évaluation inscrite à l'actif du bilan en immobilisations financières ; elles n'entrent cependant pas directement dans le périmètre des comptes de l'État.

Lexique

AAH

Allocation aux adultes handicapés

L'Allocation aux adultes handicapés vise à garantir un revenu minimum aux personnes handicapées pour qu'elles soient en mesure de faire face aux dépenses de la vie courante.

ACOSS

Agence centrale des organismes de Sécurité sociale

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale est un établissement public à caractère administratif qui est chargé de la gestion financière du régime général de la Sécurité sociale. C'est la caisse nationale des URSSAF.

AFD

Agence française de développement

L'Agence française de développement est un établissement public au cœur du dispositif français de coopération, qui agit pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Elle soutient également le dynamisme économique et social de l'Outre-mer.

AFT

Agence France Trésor

L'Agence France Trésor (AFT) est un service à compétence nationale placé sous l'autorité du directeur général du Trésor qui a pour mission de gérer la dette et la trésorerie de l'État au mieux des intérêts du contribuable et dans les meilleures conditions de sécurité.

APL, ALF et ALS

Aide personnalisée au logement, allocation de logement familiale et Allocation de logement social

Les aides au logement financées par l'État sont constituées de l'allocation de logement social (ALS), de l'aide personnalisée au logement (APL) et de l'allocation de logement à caractère familial (ALF).

Les APL visent à compenser en partie les dépenses relatives au logement, qu'il s'agisse d'un loyer ou d'une mensualité d'accession à la propriété. Le droit aux APL est ouvert aux propriétaires dont les logements sont financés en prêts aidés par l'État ou en prêts conventionnés, ainsi qu'aux locataires dont le logement a fait l'objet d'une convention entre l'État et le bailleur.

Les ALF concernent les personnes hors du champ d'action de l'APL justifiant de personnes à charge ou formant un ménage marié depuis moins de cinq ans.

Les ALS sont versées aux personnes ou couples qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF.

Ces aides sont financées par le Fonds national d'aide au logement (FNAL) et versée par la Caisse des allocations familiales (CAF).

ARCEP

Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) est une autorité administrative indépendante chargée de réguler les communications électroniques et les postes en France.

ASP

Agence de services et de paiement

L'Agence de services et de paiement (ASP) est un établissement public interministériel qui contribue à la mise en œuvre de politiques publiques. Elle mène des missions pour le compte de plus de 130 donneurs d'ordre. Elle est le premier payeur européen d'aides agricoles.

ATI ou AIT

Allocation temporaire d'invalidité

L'allocation d'invalidité temporaire est une prestation versée aux fonctionnaires à la place de son traitement en cas d'invalidité temporaire.

BPI AE

Bpifrance Assurance Export

Bpifrance Assurance Export est une filiale de Bpifrance Investissement, créée spécialement pour la reprise de l'activité de soutien public aux exportations depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette activité était précédemment exercée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface).

BTAN

Bons du Trésor à intérêts annuels

Les Bons du Trésor à intérêts annuels sont des emprunts à moyen terme dont l'échéance est inférieure à cinq ans.

BTF

Bons à taux fixes

Les Bons à taux fixes sont des emprunts à court terme dont l'échéance est inférieure à un an.

C2D

Contrat de désendettement et de développement

La démarche de contrat de désendettement et de développement (C2D) est une procédure d'annulation des créances d'aide publique au développement (APD) pour les pays pauvres très endettés. C'est l'un des volets spécifiques français entrant dans le cadre général de l'initiative de traitement de la dette. Elle vise à

procéder à un refinancement par dons, dans le budget du pays, des échéances d'APD remboursées par les États partenaires.

CDC

Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des dépôts et consignations est un groupe public au service de l'intérêt et du développement économique.

Charges à payer

La notion de charge à payer recouvre les dépenses pour lesquelles le service fait a été constaté sur l'exercice, alors que la facture définitive ou la mise en paiement ne sont enregistrés que postérieurement au 31 décembre de ce même exercice.

CICE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Il peut ensuite être imputé sur les 3 années suivantes. Il est restitué au-delà de ce délai.

CIR

Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille. Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions. Le taux du CIR varie selon le montant des investissements.

CNoCP

Conseil de normalisation des comptes publics

Le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) est un organisme consultatif en charge de la normalisation comptable de toutes les personnes publiques et privées exerçant une activité non marchande et financées majoritairement par des ressources publiques.

Concessions

Les concessions sont les contrats par lesquels une personne publique (concedant) confie à une personne physique ou morale – généralement de droit privé – (concessionnaire) la construction ou la gestion d'un service public (infrastructures routière, ferroviaire, stade de France, etc.) pour une durée déterminée (généralement longue) et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers du service public pendant la durée du contrat.

CSPE

Contribution au service public de l'électricité

La contribution au service public de l'électricité (CSPE) est un prélèvement de nature fiscale sur les consommateurs d'électricité en France, destiné à dédommager les opérateurs des surcoûts engendrés par les obligations qui leur sont imposées par la loi sur le service public de l'électricité. Mise en place au début des années 2000 dans le but de rendre ces obligations compatibles avec l'ouverture à la concurrence du secteur de l'électricité, elle a été réformée en 2016 par la loi de finances rectificative pour 2015 et elle est intégrée à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité qui est recouvrée par les services des Douanes. Cette nouvelle CSPE alimente le compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » qui finance les politiques de soutien aux énergies renouvelables.

DGF

Dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF), créée en 1979, est la plus importante contribution de l'État aux collectivités. Les collectivités peuvent employer librement la DGF qui bénéficie aux communes, aux groupements de communes à fiscalité propre, aux départements et, depuis le 1er janvier 2004, aux régions.

Écart d'équivalence

L'écart d'équivalence est la différence entre la valeur des participations au 31 décembre de l'exercice et la valeur initiale de ces participations.

Engagements de l'État en matière de retraite des fonctionnaires

Les engagements de l'État en matière de retraite des fonctionnaires sont présentés en engagements hors bilan. Leur évaluation s'effectue sur la base de la valeur actualisée des pensions qui seraient versées aux retraités et aux actifs présents à la date de l'évaluation.

EPN

Établissements publics nationaux

Les établissements publics nationaux (EPN) sont des personnes morales de droit public qui disposent d'une autonomie administrative et financière, et qui remplissent une mission d'intérêt général. On différencie traditionnellement deux régimes juridiques possibles d'un établissement public (EP) : l'établissement public administratif (EPA) et l'établissement public industriel et commercial (EPIC). Ils se distinguent par leur activité : service public administratif, pour les EPA (ex : le musée du Louvre), ou service public industriel et commercial, pour les EPIC (ex : la RATP).

FCTVA

Fonds de compensation pour la TVA

Le fonds de compensation pour la TVA est une dotation de l'État qui permet de compenser une partie de la charge de TVA

supportée par les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics bénéficiaires, sur leurs dépenses réelles d'investissement.

FED

Fonds européen de développement

Le Fonds européen de développement résulte de l'accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000. Il constitue l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM). Il est financé par les États membres de l'Union Européenne. Il soutient principalement des projets de développement des infrastructures, d'appui à l'intégration et à la coopération régionale, de développement social et culturel, ou encore d'aide humanitaire d'urgence.

FMI

Fonds monétaire international

Le Fonds monétaire international (FMI) encourage la stabilité financière et la coopération monétaire internationale, et s'efforce aussi de faciliter le commerce international, d'œuvrer en faveur d'un emploi élevé et d'une croissance économique durable, et de faire reculer la pauvreté dans le monde. Le FMI est gouverné par ses 189 États membres, auxquels il rend compte de son action.

FNAL

Fonds national d'aide au logement

Le Fonds national d'aide au logement est chargé de financer les aides au logement.

FNSA

Fonds national des solidarités actives

Le Fonds national des solidarités actives relève de la catégorie des organismes divers d'administration centrale (ODAC). Il est notamment chargé de financer une partie du RSA.

ICR

Information comparative retraitée

L'année de comparaison présentée dans les états financiers et les annexes aux comptes de l'État est retraitée des changements de méthode comptable et des corrections d'erreur intervenues au cours du dernier exercice clos. Le lecteur des états financiers dispose donc d'une information financière comparable sur 2 années dans les comptes.

LOLF

Loi organique relative aux lois de finances

Cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2006 avec pour objectif de réformer la gestion de l'État tout entière. Celle-ci segmente le budget général de l'État en 31 missions, 118 programmes et près de 316 objectifs.

OAT

Obligations assimilables du Trésor

Les Obligations assimilables du Trésor sont des emprunts à long terme dont l'échéance, généralement de 10 ans, peut atteindre 50 ans.

Opérateurs

Les opérateurs sont des organismes distincts de l'État (ils sont dotés de la personnalité morale) au statut juridique public ou privé. Les opérateurs des politiques de l'État sont déterminés au regard des critères suivants : une activité non marchande financée majoritairement par l'État, une mission et des objectifs définis par l'État, une activité étroitement encadrée par l'État. La liste des opérateurs au 31 décembre de chaque année est établie par référence à ces critères sur la base d'une actualisation de la liste de l'annexe « opérateurs » du projet de loi de finances de l'année précédente.

PIA

Programme d'investissement d'avenir

Le programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants.

PLR

Projet de loi de règlement

La loi de règlement est l'un des trois types de lois de finances avec les lois de finances initiale et rectificative. À la fin de chaque exercice, elle arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État et le résultat budgétaire qui en découle. Elle approuve le résultat de l'exercice et le bilan après affectation ainsi que ses annexes. Elle peut, en outre, comprendre des dispositions sur l'information et le contrôle des finances publiques, la comptabilité et la responsabilité des agents. Un projet de loi est un projet de texte législatif présenté par le gouvernement et soumis au vote du Parlement.

PPP

Partenariat public privé

Le contrat de partenariat est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Prime d'activité

La prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Elle est ouverte aux jeunes actifs de plus de 18 ans remplissant certaines conditions. Elle remplace au 1^{er} janvier 2016 le RSA « activité » et la prime pour l'emploi (PPE) et elle est versée par la Caisse d'allocations familiales. Les

bénéficiaires du RSA socle ne sont pas concernés par ce changement.

Ressources propres de l'UE

Il s'agit de recettes affectées à l'Union européenne pour financer son budget.

Restes à payer

La notion de restes à payer correspond aux autorisations d'engagement qui n'ont pas été couvertes par des crédits de paiement.

RNCE

Recueil des normes comptables de l'État

Le Recueil des normes comptables de l'État (RNCE) regroupe les normes comptables applicables à l'État.

RSA

Revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Solde d'exécution budgétaire

Le solde d'exécution budgétaire est la différence entre les recettes reçues et les dépenses versées par l'État pour une année donnée. Les recettes proviennent principalement des impôts et des taxes payées au cours de l'année par les particuliers et les entreprises. Les dépenses correspondent à l'argent que l'État utilise pour financer l'action publique : éducation, police, justice, recherche, culture, etc. Le passage du solde budgétaire (qui correspond à une comptabilité de caisse) au résultat patrimonial (qui correspond à une comptabilité en droits constatés) est détaillé dans la partie 3 du présent rapport.

Transferts

Ils correspondent aux versements sans contrepartie équivalente comptabilisable et significative d'échange, effectués soit directement par les services de l'État, soit indirectement par l'intermédiaire d'organismes tiers, relevant le plus souvent du périmètre des opérateurs des politiques de l'État dans leur rôle de redistribution, au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires appartenant à des périmètres strictement identifiés (ménages, entreprises, collectivités territoriales et autres collectivités).

Unédic

Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

L'Unédic est une association chargée par délégation de service public de la gestion de l'assurance chômage en France, en coopération avec Pôle emploi.

Contacts

Communication financière

Direction générale des Finances publiques :
Bureau production et valorisation des comptes
Tél : 01 53 18 97 99

Contact Presse

Cabinet et Communication DGFIP
Tel : 01 53 18 86 95

Pour aller plus loin

Ce document est disponible sur le site Internet <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr>

Sont disponibles sur ce site l'ensemble des documents relatifs aux comptes de l'État :

Plaquette « 4 pages »

Ce document intègre sous la forme d'un « 4 pages » une synthèse présentant l'essentiel des comptes de l'année.



Rapport de présentation

Le Rapport de présentation, qui accompagne le CGE conformément aux dispositions de la LOLF, est un rapport d'analyse financière et de commentaires des comptes de l'année et de leur évolution.



Compte général de l'État (CGE)

Le CGE regroupe l'ensemble des états financiers : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe. Il fait l'objet chaque année d'un examen par la Cour des comptes, dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'État.



Rapport sur le contrôle interne comptable et financier de l'État et de ses établissements publics

Ce rapport présente le dispositif de maîtrise des risques et de qualité comptable mis en place par l'administration au titre de la production du CGE.



Crédits photos :

(de gauche à droite et de haut en bas)

- Page de couverture : centre des finances publiques : MEIE/MBCPRE-SG-SEP1D-Photo©SALESSE ALAIN / chercheur : © Laurent Mignaux - METL-MEDDE / Préfecture de Police - Service de la Communication 757R025 / justice : © MJ/DICOM/Caroline Montagné / soldat : © J.-R. Drahi © Armée de Terre / école : © Philippe Devernay – MENJVA
- Sommaire : © unité photographique – Présidence de la République / © Hôtel Matignon – Premier ministre / © Sénat / © Conseil d'État – Caroline Rose / © Assemblée nationale – 2011
- Le cycle de la gestion des finances publiques : MEFI- SG-SEP1D-Photo©SG-SEP1D
- Périmètre des comptes de l'État : MEFI- SG-SEP1D-Photo©SG-SEP1D

Sauf précision contraire, les données chiffrées présentées dans ce document sont exprimées en millions d'euros.

La somme des arrondis n'étant pas égale à l'arrondi d'une somme, des écarts de montants peuvent apparaître entre les tableaux de synthèse et les tableaux de développement. Pour l'ensemble des tableaux, le montant présenté au regard de chaque ligne de détail correspond à la valeur arrondie la plus proche.